



Euodia est un cabinet en gestion privée qui répond à vos problématiques patrimoniales. Grâce à ce guide, vous trouverez toutes les informations dont vous avez besoin pour déclarer vos impôts, quel que soit votre patrimoine.

Sommaire

01.	Qui sommes-nous ?	p.03
02.	Déclaration SCPI Version vidéo Version étans par étans	p.04 p. 04
	Version étape par étape A . Des revenus fonciers français : formulaire 2044 B . Des revenus fonciers étrangers : formulaires 2044 et 2047 C . Procédure en cas de plus-value de cession 2044/2042-C	p. 09
03.	Déclaration LMNP	p.17
04.	Déclaration PER	p.19
05.	Déclaration assurance-vie	p.21
06.	Déclaration Girardin industriel	p.25
07 .	Déclaration crowdfunding immo	p.26
08.	Déclaration OCP Business Center A . Votre investissement OCP B . Plus-values en cas de cessions d'actifs OCP	p.28 p. 28 p. 29
09.	Déclaration Pinel	p.36
10.	Déclaration FIP/FCPI A. FIP B. FCPI	p.42 p. 42 p. 43
11.	Déclaration Sofica	p.44

01. Qui sommes-nous?

Euodia, cabinet de gestion de patrimoine



De multiples expertises et produits proposés

SCPI, Assurance-vie, PER, Comptes-titres/PEA, LMNP, Pinel, Crowdfunding...

3 associés fondateurs







02. Déclaration SCPI

VERSION VIDÉO



SUIVEZ LE TUTORIEL VIDÉO •



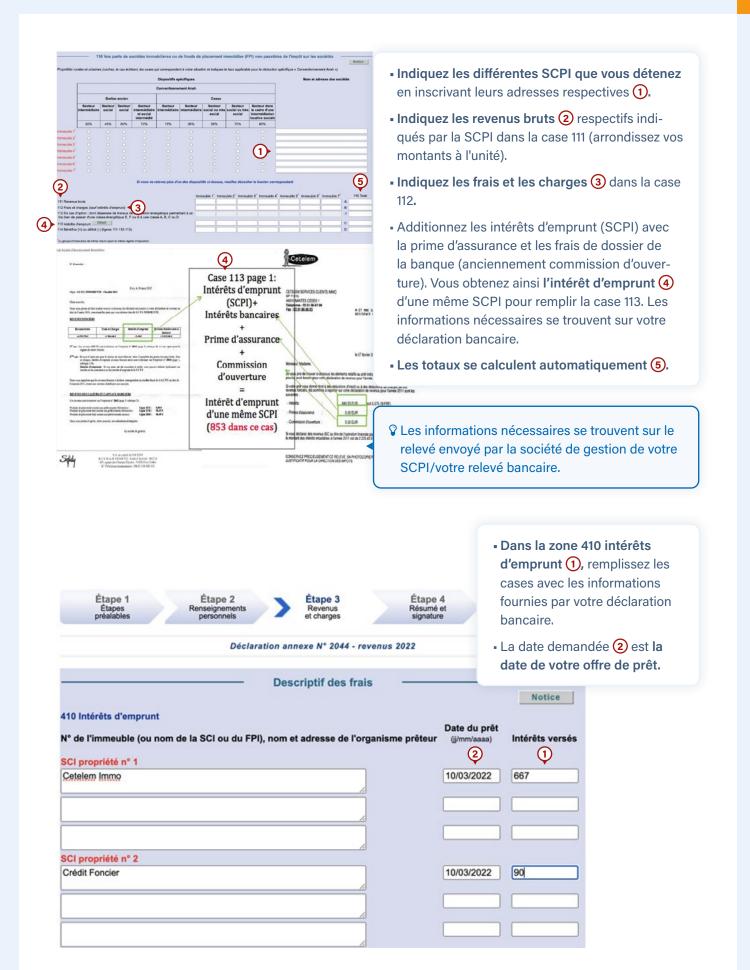
VERSION ÉTAPE PAR ÉTAPE

A. Déclaration fiscale des revenus fonciers français : formulaire 2044





Si vous n'avez jamais déclaré de SCPI, renseignez le nombre de nouvelles SCPI dans la case ① "Des parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement...", partie "Vos revenus fonciers concernent :". Par exemple, si vous avez acheté 122 parts d'une même SCPI, mettez "1". Par contre, si vous avez acheté des parts de PFO2 et d'Immorente, il faut mettre "2".



Calcul du résultat foncier, répartition	Notic
I20 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	€ Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
Répartition du déficit	
I30 Déficit de l'année : calcul de répartition I31 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	€
133 Total des autres frais et charges : case B + case F	ϵ
134 Total des dépenses de travaux de rénovation énergétique : case J et case K	€
\$35 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431 \$36 Report de la ligne 433 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €	€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenur fonciers de la déclaration principale
l37 Report de la ligne 433 pour son montant supérieur à la ligne 436	€
138 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	€
139 Total : ligne 437 + ligne 438	€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
140 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431	
141 Report de la ligne 420 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €	Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
142 Report de la ligne 420 pour son montant supérieur à la ligne 441	€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
* 15300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispo » dans le cadre d'une convention conclue avec l'ANAH est déficitaire (p Cochez ici	

À cette étape, les résultats se mettent à jour automatiquement, vous n'avez plus qu'à valider.

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Les valeurs présentées sont issues de votre déclaration des revenus réalisée l'an dernier. Elles sont indicatives, vous devez les vérifier et le cas échéant les modifier comme suit :

Colonne A: Portez sur chaque ligne le seul déficit qui a été réalisé au titre de l'année correspondante. Ne portez aucun déficit qui a déjà été partiellement ou intégralement imputé à l'occasion de vos précédentes déclarations.

Si, en 2024, vous avez cumulé l'ensemble de vos déficits sur la ligne de l'année 2022, veuillez corriger.

	ficits rural et urbain non mputés au 31/12/2023	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2024
nnées	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C=A-B)
2014	€	€	
2015	€	€	€
2016	€	€	€
2017	€	€	€
2018	€	€	€
2019	€	€	€
2020	€	€	€
2021	€	€	€
2022	€	€	€
2023	€	€	€
2024			€
		encore imputés au 31 décembre 20	



SCPI

À la fin de l'annexe 2044, vous aurez le tableau suivant.

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers (déclaration annexe n° 2044).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Les montants calculés sur votre déclaration des revenus fonciers (n° 2044) ont été reportés automatiquement sur votre déclaration principale. Pour les corriger, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2044.

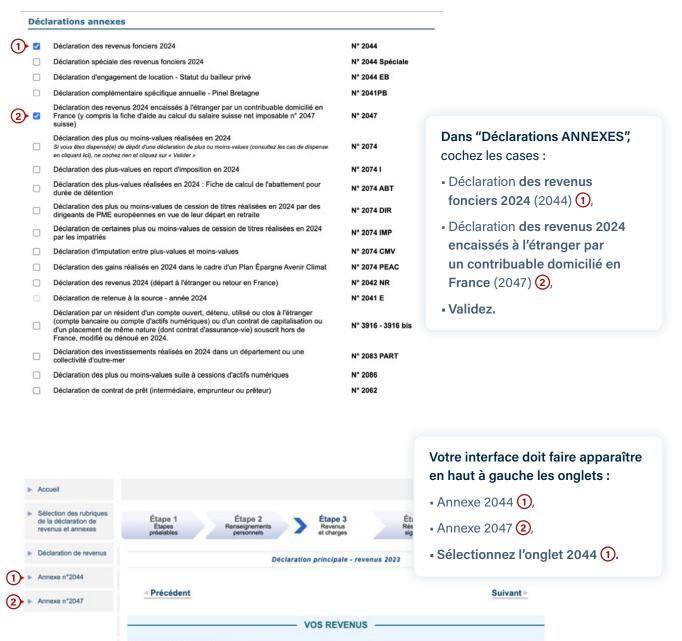
LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
420 - Résultat : bénéfice (case D + case I)	2874 €	4BA - Revenus fonciers	report activé

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- · vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- · ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :

 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 Déclaration des revenus fonciers (déclaration n° 2044).
 Déclaration des revenus encaissés hors de France (déclaration n° 2047).
- Si vous avez déjà déclaré vos SCPI, surtout, ne modifiez pas la case "Activer le report".
- Mais si vous avez vendu vos parts et n'avez plus de revenus à déclarer, désactivez le report.

B. Déclaration des revenus fonciers étrangers : formulaires 2044 et 2047



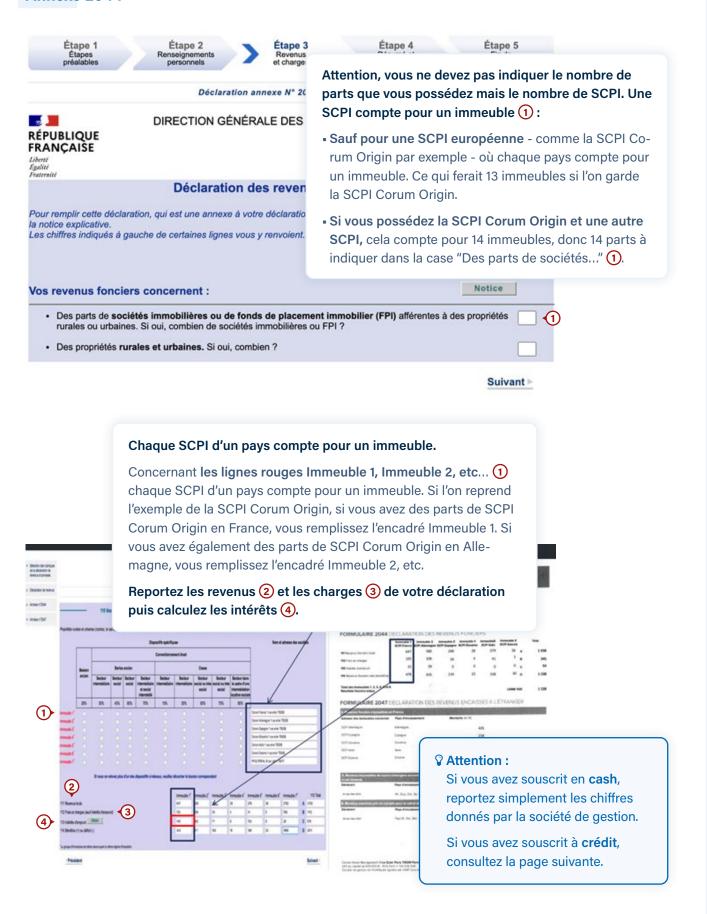


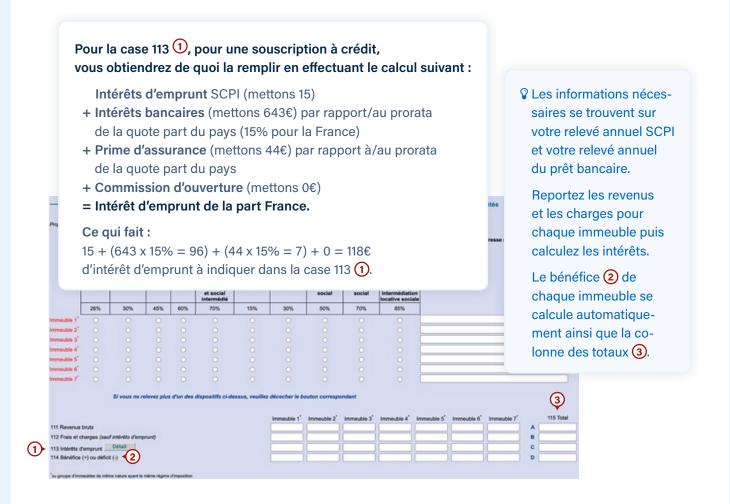
Suivant >



Précédent

Annexe 2044

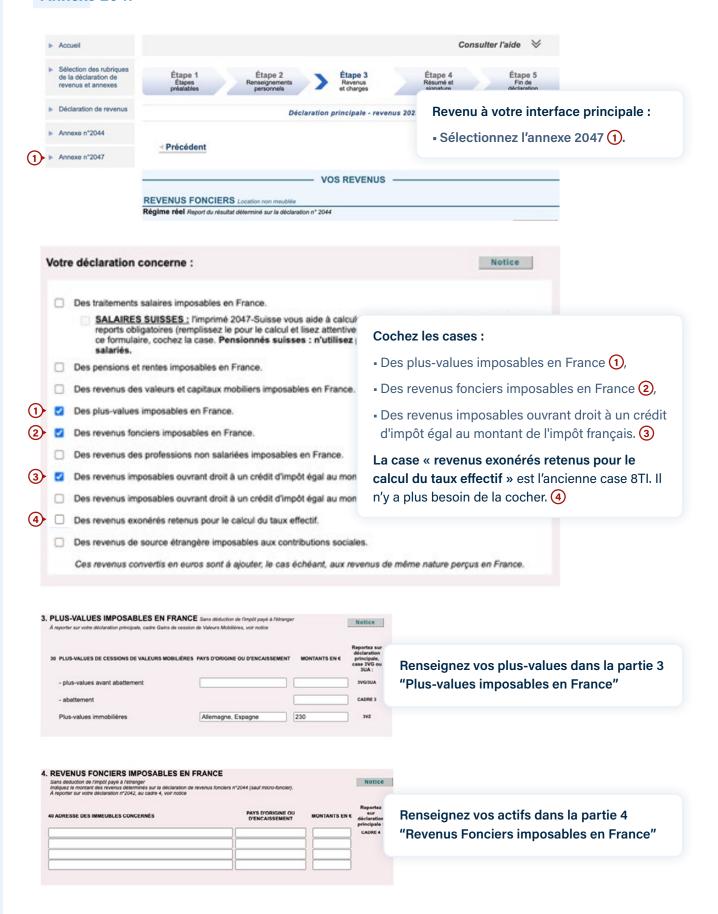




Étape 1 Étapes préalables	Étape 2 Renseignements personnels Déclare	Étape 3 Revenus et charges ration annexe N° 2044 - reven Descriptif des frais	les in intérê dema	térêts d'en ets sur votre andée ② es alcul se fait	n prunt ① . Vou e déclaration b st la date de de	qui concerne is trouverez ces vancaire. La date ébut du prêt. • la quote part
410 Intérêts d'emprunt N° de l'immeuble (ou non SCI propriété n° 1 Cetelem Immo	n de la SCI ou du FPI	I), nom et adresse de l'organ	isme prêteur	Date du prêt (jj/mm/asaa) 2 10/03/2022	Intérêts versés	
SCI propriété n° 2		4				
Crédit Foncier		<i>A</i>		10/03/2022	90	

1 € Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
4BA, rubrique revenus fonciers de la déctaration principale
La case 420 se remplit automatiquement (1
La case 420 se rempir automatiquement
•
€ Montant reporté ligne 48C, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
€
€
€ Montant reporté ligne 488, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
€ Montant reporté ligne 48B, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

Annexe 2047





Case "Revenu avant déduction de l'impôt étranger" (1), reportez le montant brut du revenu, sans tenir compte du montant des charges.

- Pour la case "Montant total =" 2:
- Indiquez le revenu avant déduction de l'impôt étranger (information fournie par la déclaration de revenus de votre SCPI).
- Attention, dans le cas des revenus imposés au taux effectif, il faut en plus déduire les intérêts d'emprunt (cf. calcul réalisé précédemment annexe 2044 pour la case 113).
- En cas d'acquisition par emprunt bancaire, voici comment calculer le revenu à déclarer : montant brut du revenu montant de l'impôt acquitté à l'étranger montant des charges intérêts d'emprunts. Si le total est négatif, indiquer 0.
- En cas d'acquisition des parts en cash, indiquez le revenu avant déduction de l'impôt étranger (tel que le rapporte votre déclaration de revenus SCPI).

Étape 1 Étape 2 Étapes Renseignements préalables personnels

Décla

ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION

Lorsqu'une convention fiscale a été signée entre la France et le pays de provenance de vos revenus, la convention prévoit des modalités d'élimination de la double imposition (voir notice). Selon la modalité prévue par la convention, remplissez l'une des rubriques 6, 7 ou 8.

6. REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS

Notice

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduction de 10 % ou des frais réels), sans déduire l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration n°2042.

DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	Reportez sur déclaration principale :
Sélectionnez ici un membre du foyer fiscal	- Sélectionnez un pays - V			
		Montant total =		8TK
			2	



C . Procédure en cas de plus-value de cession 2044/2042-C

Pour vous aider à trouver les ca	Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :				
① 3VZ			Rechercher		
Dans la barre	de recherche, e	ntrez le nom de l	a case :		
sultat de votre recherche * salsie : 3VZ seul rissultat correspond à votre recherche. Pour continuer cliquez sur « Valider ». La nutrique correspondante sera notifiquement sectionnée. 2 Puu-values et gains diviers		la case : alues et gains d	ivers ①		
ains de cession de titres souscrits en exercice de bons activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attr avant le 1.1.2018 compter du 1.1.2018 : gain avant abattement	3000000	abattement fixe Départ à la retraite d'un dirigeant de	3SJ 3TK 3TK		
activité exercée depuis moins de trois ans : gains taxab	es à 30 %	PME	зsк		
ransfert du domicile fiscal hors de France Report de la de plus-values et créances dont l'imposition est en sursis - plus-values et créances soumises aux prélèvement - plus-values et créances soumises à l'IR (au barèm - plus-values art. 150-B ter du CGI: - IR et CEHR	de paiement :	Cliquez sur "S Vous arrivez	Suivant" plusieurs fois. sur la page "Vos revenus : et gains divers". Vous trouverez a case 3VZ.		
 prélèvements sociaux 15,5 % prélèvements sociaux 17,2 % plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursi plus-values et créances soumises aux prélèvements sociaux plus-values et créances soumises à l'IR (au barème ou à 12,6 		- Complétez c	ette case 3VZ ① par les infor- nies dans le relevé fiscal de votre ue "Plus-values et gains divers").		
 plus-values art. 150-0 B ter du CGI : IR et CEHR prélèvements sociaux 15,5 % 			3TB		
- prélèvements sociaux 17,2 %					





03. Déclaration LMNP

Arrivé à "Étape 3 Revenus et charges", dans la partie "Revenus", cochez la case : « Revenus des locations meublées non professionnelles ». 1 Attention la 2042Cpro n'apparaît pas REVENUS 4 dans la liste des annexes avec les autres. Traitements, salaires V • Cliquez sur "Suivant" jusqu'à arriver dans la partie "Vos revenus". Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif Revenus de capitaux mobiliers Plus-values et gains divers Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée Revenus fonciers Location non meublée Revenus exceptionnels ou différés Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu Revenus agricoles Revenus industriels et commerciaux professionnels Revenus industriels et commerciaux non professionnels Au (1) **[** Revenus des locations meublées non professionnelles Revenus non commerciaux professionnels Revenus non commerciaux non professionnels

LMNP

- Si vous êtes au Micro BIC : reportez votre résultat dans la case 5ND ①.
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat nul ou positif et que vous êtes adhérent à un OGA : complétez la case **5NA** ②.
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat nul ou positif et que vous n'êtes pas adhérent à un OGA : renseignez la case 5NK 3.
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat déficitaire et que vous êtes adhérent à un OGA : complétez la case **5NY 4**.
- Si vous êtes sous le régime réel, que vous avez un résultat déficitaire et que vous n'êtes pas adhérent à un OGA : renseignez la case **5NZ 5**.

Les loueurs en meublé retirant plus de 23 000€ de revenus issus de la location meublée restent LMNP - et non LMP - tant que le meublé ne représente pas plus de 50% de leurs revenus. Ils doivent alors remplir les cases ci-dessous :

- 5NW 6 pour le micro-BIC en LMNP avec plus de 23 000 € de loyers.
- 5NJ 7 pour le micro-BIC sur un bien classé meublé de tourisme.
- 5NM 8 au régime réel avec un résultat positif et un OGA. Sans OGA c'est alors la case 5KM.

REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFE

• En cas de déficit, c'est alors la case **5WE** (9) avec CGA et **5WF** (10) sinon.

							Notice	
				CLEMENCE D	HALLUIN			
Durée de l'exercice nombre de mois si inférieur à 12. Sauf locations meublées saisonnières	5CD							
Régime micro BIC								
Recettes brutes sans déduire aucun abattement								
Locations meublées cas général				5ND	(1		
Locations de chambres d'hôtes et meublés de tourisme class	és			5NG				
Locations soumises aux cotisations et contributions sociales p	oar les organism	nes de sécu	rité sociale :					
locations meublées cas général				5NW	(6		
chambres d'hôtes et meublés de tourisme				5NJ	─	7		
Régime du bénéfice réel				0	GA/VISEUR		SANS	
Revenus imposables cas général			2	5NA	1	5NK		/ 3
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'imp	ôt français			5EY		5EZ		
Revenus soumis aux cotisations et contributions sociales par	les organismes	de sécurité	social 8	5NM	-	5КМ		0
Déficits cas général			4	5NY	1	5NZ		1 5
Déficits relevant des organismes de sécurité sociale			9	5WE	-	5WF		/ 10
Déficits des années antérieures non encore déduits								
2012	2013	J	2014		2015		2016	
5GA 5GB	2018	5GC	2019	5GD	2020	5GE	2021	
5GF 5GG	2010	5GH	2010	5GI	2020	5GJ	EVE	_



04. Déclaration PER

Déclaration		des indépendants : s indépendants (Auto-entrepreneurs : vous n'êtes pas concern	nés et ne devez pas cocher cette case)			
	Affiliés au r	u régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - PAM.C				
	Affiliés au r	u régime des indépendants agricoles				
CHARGES						
HAROLO						
1 💆		éductibles (pensions alimentaires, épargne retraite), charges				
		s et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à c compensatoires, etc.	domicile, cotisations syndicales,			
		nents locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Ce	Arrivé à "Étape 3 Revenus et charges",			
	Loc'Avanta		dans la partie "Charges", cochez la case :			
U		nents Outre-Mer (7)	"Charges déductibles (), charges et			
RÉLÈVEI	MENT A L	A SOURCE	imputation diverses." 1			
		nt à la source déjà payé (retenue à la source sur les salaires	Dans la partie "Revenus", cochez la case			
1.0	rembourse	ment de trop-prélevé déjà obtenu.	"Pensions, retraites, rentes viagères à			
IVERS			titre onéreux." (2)			
	crédits d'in	l'étranger, Revenus de source étrangère, Reprise de réductio spôts, Revenus d'activité et de remplacement soumis aux cont evenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS				
ON-RÉSI	DENTS	DÉCLABAT.	ION DE REVENUE			
	Determe à		ION DE REVENUS			
	Retenue à		on de revenus principale qui regroupe les déclarations RICI / 2042 C PRO / 2042 IOM.			
		ANNEXES				
		Cliques isi nous gáses use one	exes : Déclarations ANNEXES			
		Cilquez ici pour gerer vos arini	exes. Decidiations Annexes			
		REVENUS				
		REVENUS -				
		☑ Traitements, salaires ⑦	a titre onéreux			
		☐ Traitements, salaires ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	titre onéreux			
		☐ Traitements, salaires ☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à ☐ Salaires, gains d'actionnariat salarié ☐				
		Traitements, salaires Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le				
		Traitements, salaires Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le Revenus de capitaux mobiliers				
		Traitements, salaires Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le Revenus de capitaux mobiliers Plus-values et gains divers	le calcul du taux effectif			
		Traitements, salaires Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le Revenus de capitaux mobiliers Plus-values et gains divers Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas	le calcul du taux effectif			
		Traitements, salaires Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le Revenus de capitaux mobiliers Plus-values et gains divers Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas Revenus fonciers Location non meublée	le calcul du taux effectif			
		Traitements, salaires Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le Revenus de capitaux mobiliers Plus-values et gains divers Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas Revenus fonciers Location non meublée Revenus exceptionnels ou différés	le calcul du taux effectif s 15 000 euros Location non meublée			
		Traitements, salaires Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le Revenus de capitaux mobiliers Plus-values et gains divers Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas Revenus fonciers Location non meublée Revenus exceptionnels ou différés Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté	le calcul du taux effectif			
		Traitements, salaires Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le Revenus de capitaux mobiliers Plus-values et gains divers Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas Revenus fonciers Location non meublée Revenus exceptionnels ou différés	s 15 000 euros Location non meublée			



PER

Remplissez les cases suivantes selon votre profil :

Cases	Nature des versements, cotisations ou rentes
6NS, 6NT, 6NU	Versements déductibles des salariés
60S, 60T, 60U	Versements déductibles des indépendants déduits des revenus professionnels
Ne pas déclarer	Versements non-déductibles
6QS, 6QT, 6QU	Sommes issues d'un CET, Jours de congés ou Cotisations Obligatoires
1AS à 1DS	Rente Viagère à Titre Gratuit (issue des versements déductibles)
1AW à 1DW	Rente Viagère à Titre Onéreux (issue des versements non-déductibles)
1AI, 1BI	Capital versé à la retraite

05. Déclaration assurance-vie

	SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAITRE							
	Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouve	ez utiliser le moteur de recherche :						
	Ex:saisissez « 7UD » ou « dons »	Rechercher						
	DÉCLARATION DE REVENUS							
ANNEXE	rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus princi n° 2042 / 2042C / 2042 RICI / 2042 C PRO / 20							
REVENU	Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES							
2	Traitements, salaires							
	Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effe	Arrivé à "Étape 3 Revenus et charges", dans la partie "Revenus", cochez la case :						
1 🔼	Revenus de capitaux mobiliers	• "Revenus de capitaux mobiliers." 1						
	Plus-values et gains divers	Si vous possédez un contrat d'assurance-vie,						
	Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Locatio	vous êtes imposé uniquement dans le cas où						
	Revenus fonciers Location non meublée (7)	vous effectuez un rachat (qu'il soit total ou partiel). Les bénéfices que vous avez réalisés sont imposés selon la durée de détention de votre contrat. Toutefois, des exonérations sont prévues dans certains cas.						

Assurance-vie avant 2017

- Si votre contrat a moins de 8 ans au moment du rachat et que vous avez opté pour l'impôt sur le revenu, reportez les gains obtenus dans les cases suivantes :
 - 2YY (1) (autres produits) pour le montant total des gains,
 - 2CG ② (revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible) pour la part correspondant aux intérêts des fonds en euros perçus avant 2019, donc soumis antérieurement aux prélèvements sociaux (difficile à recalculer, il faut vous fier à votre IFU !),
 - 2DF ③ (autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible) pour la part des gains réalisés sur les supports en unités de compte ou sur les fonds en euros en 2019, donc soumis aux prélèvements sociaux au moment du rachat (là aussi, il faut vous fier à votre IFU!).



Assurance-vie

- ▶ Si votre contrat a plus de 8 ans lors du rachat et que vous avez opté pour l'impôt sur le revenu, il vous faut
 - 2CH 4 (autres produits), et ce pour le montant total des gains,

reporter les gains obtenus dans les cases suivantes :

- 2CG ② (revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible) pour la part correspondant aux intérêts des fonds en euros perçus avant 2019, donc soumis antérieurement aux prélèvements sociaux (reprenez le montant indiqué dans votre IFU),
- 2DF ③ (autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible) pour la part des gains réalisés sur les supports en unités de compte ou sur les fonds en euros en 2019, donc soumis aux prélèvements sociaux au moment du rachat (reprenez le montant indiqué dans votre IFU).
- ▶ Si votre contrat a moins de 8 ans au moment du rachat et que vous avez opté pour le PFL, reportez les gains obtenus dans les cases suivantes :
 - 2XX (5) (produits soumis au prélèvement libératoire) pour le montant total des gains,
 - 2CG ② (revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible) pour la totalité des gains également.
- ➤ Si votre contrat a plus de 8 ans lors du rachat et que vous avez opté pour le PFL, reportez les gains obtenus dans les cases suivantes :
 - 2DH 6 (produits soumis au prélèvement libératoire) pour le montant total des gains,
 - 2CG ② (revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible) pour la totalité des gains également.

Assurance-vie après 2017

- Si votre contrat a moins de 8 ans au moment du rachat et que l'application du PFU vous convient, reportez les montants adéquats dans les cases suivantes :
 - 2ZZ ⑦ (produits des versements effectués à compter du 27/09/2017), indiquez le montant total des gains,
 - 2CG ② (revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible), indiquez également la totalité des gains,
 - 2CK (8) (prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé), reportez ici le montant du PFU prélevé par l'assureur au moment du rachat (aussi appelé "Acompte PFU"). Si tout va bien, il devrait correspondre à 12,8% du montant inscrit en case 2ZZ (7).

Lorsque le contrat d'assurance-vie a plus de 8 ans, l'assureur prélève sur les gains soumis au PFU une retenue au taux réduit de 7,5% (auxquels s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%). Cet avantage fiscal de l'assurance-vie a été maintenu pour les personnes dont les versements cumulés en assurance-vie et contrat de capitalisation n'excèdent pas 150 000€. Au-delà de ce seuil, les gains restent soumis au taux de 12,8%.

Le montant total des gains concernés est en principe prérempli en case 2UU (9). C'est à vous de ventiler cette somme entre les cases 2VV (10) et/ou 2WW (11).



- Si votre contrat a plus de 8 ans lors du rachat et que l'application du PFU vous convient, reportez les montants adéquats dans les cases suivantes :
 - 2VV (10) (produits imposables à 7,5% produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000€), indiquez ici la part des gains rattachés aux versements n'excédant pas 150 000€ (ou 300 000€ si vous êtes en couple) car ils bénéficient d'un taux de prélèvement réduit,
 - 2WW (11) (produits imposables à 12,8% produits correspondant aux primes excédant 150 000€), calculez ici la part des gains rattachée aux versements qui excèdent 150 000€ (ou 300 000€ si vous êtes en couple),
 - 2CK (a) (prélèvement forfaitaire libératoire déjà versé), reportez ici le montant du PFU prélevé par l'assureur au moment du rachat (aussi appelé "Acompte PFU"). Il s'agira bien ici d'un acompte, puisque l'assureur a effectué une retenue de 7,5% au moment du rachat, alors que vos gains peuvent être potentiellement soumis, en partie, à un taux de 12,8%. Si tout est juste, le montant figurant en case 2CK (a) devrait être égal à 7,5% de celui initialement indiqué en case 2UU (a).

Comment déterminer la part des gains correspondant aux primes inférieures et supérieures à 150 000€?

Lorsque le contrat d'assurance-vie a plus de 8 ans, le taux réduit de 7,5% ne s'applique qu'en deçà du seuil de 150 000€ d'épargne versée. Celui-ci s'apprécie en termes de primes versées - diminuées le cas échéant de la part de capital comprise dans d'éventuels rachats antérieurs - au 31/12 de l'année précédant le rachat, tous contrats confondus (capitalisation + assurance-vie) détenus par un même titulaire.

- Si votre contrat a plus ou moins 8 ans au moment du rachat et que vous souhaitez opter pour l'impôt sur le revenu, il vous faut :
 - Remplir les cases comme si vous optiez pour le PFU,
 - Cocher la case 2OP ②. Attention, cette option concerne l'ensemble de vos revenus de capitaux immobiliers et de vos gains de cession de valeurs mobilières.

- versements effectués avant le 27 9.2017 - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 : satu peup a réparé rignes 274. 2949, 29C et 2010 - produits imposables à 1,5 % produits compande et sur primes rivacidant pas 150 000 € - produits imposables à 1,5 % produits compande et sur primes rivacidant pas 150 000 € - produits imposables à 1,2 % for produits des versements effectués à vant le 27.9.2017 - produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans - produits deux primes avecidant 150 000 € - produits deux manures deficulés à vant le 27.9.2017 - produits deux manures et declués à vant le 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des participatifs et des minibons defenues dans le PEA-PME - 27E - l'autres revenus distribués et assimiliés et des minibons de l'autres experius d'étaper de l'autres de l'autres experius d'étaper etraite - sortie en capital - Revenus déjà acumis aux prétèvements sociaux avec CSG déductible et participatifs et plans d'épargne retraite - sortie en capital - Autres revenus de plans et épargne retraite - sortie en capital - Autres revenus de l'autres d'autres d'autres sociaux avec CSG déductible et plans de cession de 200 Participation de 200	DEVENUE DES VALEURS ET SARTELL							
Produits des bons et confrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus - versements effectuée avant le 27.9.2017 - produits des versements effectuée à compter du 27.9.2017 : total preçu a réparte spines 2VV. 2WW, 2PC et 2RD 2CH - produits imposables à 7.5 % produits comespondent aux primes révectient pas 150 00 € - produits imposables à 7.5 % produits comespondent aux primes révectient pas 150 00 € - produits imposables à 12.5 % produits comespondent aux primes excédent 150 00 € - produits imposables à 12.5 % produits comespondent aux primes excédent 150 00 € - produits des versements effectuées avant le 27.9.2017 - produits des versements effectuées avant le 27.9.2017 - produits des versements effectuées avant le 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectuées à compter du 27.9.2017 - produits des préts participatits et des minibons linérées des préts participatits et des minibons linérées (es préts participatits et des minibons linérées (es préts participatits et des minibons linérées (es plans d'épargne retraille - sortie en capital linérées et participatits et des minibons linérées (es plans et prétèvement des olidantité de 7.5 % - 200 Pretes	KEVENUS DES VALEURS ET CAPITAU	X MOBILIERS						
- versements effectués awant le 27.9.2017 - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 : total perçu a rigante rignes 2VY. 2WW. 2RC et 200 2 DU - produits imposables à 17.5 % produits commagnater aux primes rivacident pas 150.000 € - produits imposables à 12.5 % produits commagnater aux primes rivacident pas 150.000 € - produits imposables à 12.5 % produits commagnater aux primes rivacident pas 150.000 € - produits imposables à 12.5 % produits commagnater aux primes rivacident pas 150.000 € - produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans - produits deux versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits deux versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compte du 27.9.2017 - produits des plans d'épargne retraits - sortie en capital entrétés et du 27.9.2018 - produits des plans d'épargne retraits - sortie en capital entrétés et du 27.9.2017 - produits des plans d'épargne retraits - sortie en capital entrétés et du 27.9.2017 - produits des plans d'épargne retraits - sortie en capital entrétés et du 27.9.2017 - produits des plans d'épargne retraits - sortie en capital entrétés et des la CRDS - produits des plans d'épargne retraits - sortie en capital entre de la CRDS et à la CRDS - pri								Notice
- produits deversaments effectuée à compter du 27.9.2017 : total peup à réparter lignes 2VV. 2VVV. 2PC et 2010 2UU 2VV 2VVV 2VV		d'assurance-vie de	8 ans et	plus				
- autres produits - produits des versements effectuée à compter du 27.9.2017 ; notel peup à répeir lignes 2VV. 2WW. 2RC et 280 - produits imposables à 7.5 % produits correspondant aux primes rivocidant pas 150.000 € - produits imposables à 12.8 % produits correspondant aux primes rivocidant pas 150.000 € - produits imposables à 12.8 % produits correspondant aux primes rivocidant pas 150.000 € - produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans-produits sournis au prélèvement libératoire - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 - produits des places des dictions de 60 % a signon paviene - produits des places des dictions de 60 % a signon paviene - produits des places des dictions de 60 % a signon paviene - produits des places des distres produits de placement à revenu fixe 2TS - intérêtes des prés participatifs et des minitions - intérêtes intérêtes des prés participatifs et des minitions - intérêtes des prés participatifs et des minitions - intérêtes des prés participatifs et des minitions - intérêtes imposables des obligations rembourables en actions détenues dans le PEA-PME - Produits des plans de dépangen retraits - sortie en capital - Revenus déjà sournis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - Revenus déjà sournis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - Revenus déjà sournis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - Revenus déjà sournis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - Revenus déjà sournis aux prélèvement de solidarité de 7,5 % - 200 - Revenus sournis au seul prélèvement de solidarité à sourettre à la CSG et à la CRDS - 201 - Prélèvement fortaitaire non Bibératoire déjà versé - Autres revenus sournis à un prélèvement de solidarité à sourettre à la CSG et à la CRDS - 201 - 202 - 202 - 202 - 202 - 202 - 202 - 202 - 202 - 203 - 202 - 202 - 203 - 202 -						(6) 2D	u -	
- produits des versements effectués à compter du 27 9 2017 : test apreu à répeir ligines 270, 29W, 2PC et 2PD 2VV 2VV 2VV 2VV 2VV 2VV 2VV 2VV 2VV 2V						•		-
- produits imposables à 7,5 % produits correspondent aux prines n'excédent pas 170 000 € - produits (des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans produits des versaments effectulés avant le 27,9 2017 - produits des versaments effectulés avant le 27,9 2017 - produits des versaments effectulés avant le 27,9 2017 - produits des versaments effectulés avant le 27,9 2017 - produits des versaments effectulés avant le 27,9 2017 - produits des versaments effectulés à comptier du 27,9 2017 - produits des versaments effectulés à comptier du 27,9 2017 - produits des versaments effectulés à comptier du 27,9 2017 - produits des versaments effectulés à comptier du 27,9 2017 - produits des versaments effectulés à comptier du 27,9 2017 - produits des versaments effectulés à comptier du 27,9 2017 - produits des versaments effectulés à comptier du 27,9 2017 - produits des versaments effectulés à comptier du 27,9 2017 - produits des plates participatifs et des minibons entre de versaments effectulés et des minibons entre de versaments effectulés et versaments effectulés et versaments et versaments effectulés et versaments et versaments effectulés et versaments et versaments effectulés et versaments effectulés et versaments expéritérements sociaux avec CSG déductible et 200 entre experitérement et versaments effectulés à soumettre à la CSG et à la CRDS - 201 entre experitérement et versament et versaments effectulés à soumettre à la CSG et à la CRDS - 201 entre experitérement et versament et ver		27 9 2017 · total na	orvi à rénarti	ir linnae 2VV 2WW	20C at 20D	_		
Produits imposables à 12,8 % produts correspondent aux primes excédant 150 000 € Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans produits soumis au prélèvement libératoire - autres produits - produits soumis au prélèvement libératoire - autres produits - produits des versements effectués à compter du 27,9 2017 - produits des versements effectués à compter du 27,9 2017 - grouts des actions et parts seatement de ve 9 % air opten bearine Revenus des actions et parts seatement de ve 9 % air opten bearine Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME 2FU - Autres revenus distribués et assimilés 178 Intérêts des prise participatifs et des milbons 277 Intérêts des plans d'ópargne retraite - sortie en capital Produits des plans d'ópargne retraite - sortie en capital Produits des plans d'ópargne retraite - sortie en capital Produits des plans d'ópargne retraite - sortie en capital Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2CG Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2DF Revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité de 7,5 % 2DG Revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI - Firaite it charges élévement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI - Firaite it charges élévement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI - Firaite it charges élévement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI - Firaite it charges élévement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI - Firaite it charges élévement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI - Prélèvement forfaltaire non libératiore élévement sociaux avec CSG déductible sur prélèvement foréalisarie non libératiore élèvement sociaux avers des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2CK - Quita 2018 2DI -					ENG BI END	•		4
- produits des versements effectués avant le 27 9.2017 - produits ournis au prélèvement libératoire - autres produits - produits des versements effectués à compter du 27 9.2017 - Revenus des actives des à versements effectués à compter du 27 9.2017 - Revenus des produits de placement à revenu fixe - Autres revenus distribuée et assimilés - 215 - Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe - 217 - Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe - 218 - Intérêts des prêts participatifs et des minibons - 217 - Intérêts es prêts participatifs et des minibons - 217 - Intérêts des prêts participatifs et des minibons - 217 - Intérêts plans d'épargne retraite - sortie en capital - 217 - Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital - 218 - Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital - 219 - Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital - 210 - Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - 206 - Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - 207 - 208 - Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - 208 - Revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS - 201 - 201 - 202 - 202 - 202 - 203 - 204 - 204 - 204 - 205 - 206 - Revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS - 201 - 201 - 202 - 202 - 202 - 202 - 202 - 202 - 203 - 204 - 2								
- produits ournis au prélèvement libératoire - autres produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 Revenus des actions et parts seatement de 40 % si applon banéme Revenus imposables des titres non cotée détenus dans le PEA ou le PEA-PME - Autres revenus distribués et assimilés - Intérêts des parts préduits de placement à revenu fixe - Intérêts des prêts participatifs et des minibons - Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME - 2TR - Intérêts des prêts participatifs et des minibons - Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME - 2TQ - Produits des plans d'ôpargne retraite - sortie en capital - Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible - 2CG - Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - 2DF - Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - 2DF -			moins de	8 ans				
- autres produits - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 - Revenus des actions et parts abattement de 40 % si aption bariene Revenus des actions et parts abattement de 40 % si aption bariene Revenus distribués et assemilés - 278 - Revenus distribués et assemilés - 278 - Intérêts des prêts participatifs et des minibons - 277 - Intérêts des prêts participatifs et des minibons - 277 - Intérêts des prêts participatifs et des minibons - 277 - Intérêts des prêts participatifs et des minibons - 277 - Intérêts des prêts participatifs et des minibons - 277 - Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital - 270 - Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital - 271 - Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital - 272 - Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible - 273 - Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème - 284 - Autres revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité à soumettre à la CRDS - 206 - Revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité à soumettre à la CRDS - 201 - Prais et charges déductibles si option barème - 204 - 205 - Prais et charges déductibles si option barème - 206 - 207 - 208 - 208 - 208 - 208 - 208 - 208 - 208 - 208 - 208 - 208 - 208 - 208 - 208 - 209 - 209 - 200 - 201 - 202 -		2011				(5) 2X	x	
Produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 Reverus des actions et parts abatement de 40 % al option bateme Reverus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME Autres revenus distribués et assimilés Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe Intérêts des prêts participatifs et des minibons Revenus déjà soumis aux prêtèvements sociaux avec CSG déductible Revenus déjà soumis aux prêtèvements sociaux avec CSG déductible Revenus déjà soumis aux prêtèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la GRDS Autres revenus dejà soumis au seul prétèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la GRDS 201 Frais et charges édectables al option banéme Crédits d'impôt sur valeurs étrangères Prétèvement forfaitaire non libératoire déjà versé Autres revenus soumis à un prétèvement ou une retenue libératoire 2EE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2020						•		•
Revenus des actions et parts abattement de 40 % si option baréme Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME Autres revenus distribués et assimisés Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe Intérêts imposables des obtigations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME IT Intérêts imposables des obtigations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital IT Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux save CSG déductible Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible IT Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible IT Revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité de 7,5 % ID Revenus déjà soumis aux seul prélèvement de solidarité de 7,5 % ID Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS ID Revenus revenus soumis à un prélèvement des solidarité de soumettre à la CSG et à la CRDS ID Revenus réputs des revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié IN Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié IN Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié IN Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié IN Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié IN Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié IN Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié IN Revenus réputés distribués et revenus des		27.9.2017						
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME Autres revenus distribués et assimilés artiferêts et autres produits de placement à revenu fixe antérêts des prêts participatifs et des minibons 2TT antérêts des prêts participatifs et des minibons 2TT Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital Revenus déjà soumis aux prêtévements sociaux sans CSG déductible Revenus déjà soumis aux prêtévements sociaux avec CSG déductible si option barème Revenus déjà soumis aux prêtévement de solidarité de 7,5 % Revenus déjà soumis aux prêtévement de solidarité de 7,5 % Revenus dejà soumis aux prêtévement de solidarité de 7,5 % Revenus dejà soumis aux prêtévement de solidarité de 7,5 % Revenus dejà soumis aux prêtévement de solidarité de 7,5 % Revenus dejà soumis aux prêtévement de solidarité de 3,5 % Revenus deja soumis aux prêtévement de solidarité de 7,5 % 2DG Revenus deja soumis aux prêtévement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI Prais et charges déductibles el prévo baréme CCA COCTédits l'implication aux des servenus de soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI Prêtévement forfaitaire non libératoire déjà versé Autres revenus soumis à un prétévement ou une retenue libératoire 2EE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobilières et gains de cession de 2OP 12 Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobilières et gains de cession de 2OP 2020 2021 2AA 2AL 2AL 2AM 2AN 2AC 2AR Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VM 2VV 2VM						•		
Autres revenus distribués et assimilés nitérêts de placement à revenu fixe nitérêts des prêts pardicipatifs et des minibons 2TT Intérêts des plans d'épargne retraite - sortie en capital 2TZ Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2CG Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2DF Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2DF Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2DF Revenus déjà soumis aux prélèvement de solidanté de 7,5 % 2DG Revenus déjà soumis aux seul prélèvement de solidanté de 7,5 % 2DG Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidanté à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI Revenus déviactibles ai option bariens 2CA Crédits d'impôt sur valeurs étrangères Prélèvement fortailarie non libératiorie déjà versé 2CK Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GG Prélèvement des revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GG Prélèvement des distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GG Pretes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2021 202			PEA-PM	E				
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe Intérêts des prêts participatifs et des minibons Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME 2TT Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME 2TQ Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital 2TZ Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux ans CSG déductible Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2DF Autres revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 % 2DG Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI Frais et charges déductibles a éponde banéme 2CA Crédits d'impôt sur valeurs étrangères Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé 2AB Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GO 2AA 2AL 2AL 2AM 2AN 2AN 2AN 2AN 2AQ 2AR Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) 2DM Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2yin 2019 2yin 2020 2yil 2022 2yil 2vil 2vil 2vil 2vil 2vil 2vil 2vil 2v		30.10.10.10.10		-				
Intérêts des prêts participatifs et des minibons Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME 2TO Produits des plands dépargen etraite - sortie en capital Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2CG Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2DF Autres revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité de 7,5 % 2DG Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 % 2DG Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI Frais et charges déductibles al option barieme 2CA Crédits d'impôt sur valeurs étrangères 2AB Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé 2CK Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobililers et gains de cession de valeurs mobililères, cochez la case Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobililers et gains de cession de valeurs mobililères, cochez la case Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobililers et gains de cession de valeurs mobililères, cochez la case Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de France à un régime fiscal privilégié 2GO Déficits des années antérieures non encore déduits 2018 2019 2020 2021 2AA 2AL 2AM 2AN 2AN 2AN 2AN 2AN 2AN Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2021		fixe						
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME 2TQ Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital 2TZ		iixo				17.7		
Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible si option barème Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible Por l'Autres revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité de 7,5 % Revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité de 7,5 % Revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité de 7,5 % Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI Praise et charges déductables si option bardime Crédits d'impôt sur valeurs étrangères 2AB Prélèvement forfalitaire non libératoire déjà versé Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GO Déficits des années antérieures non encore déduits 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2021 2022 2021		e en actione déten	use dane	In DEA.DME				
Revenus déjà sournis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible 2CG Revenus déjà sournis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2DF Autres revenus déjà sournis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 2DF Revenus déjà sournis aux prélèvement de solidarité de 7,5 % 2DG Revenus déjà sournis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 % 2DG Revenus sournis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 % 2DG Revenus sournis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 % 2DG Revenus sournis au seul prélèvement de solidarité à sournettre à la CSG et à la CRDS 2DI Prais et charges éductibles si option baréme 2CA CRÉdits d'impôt sur valeurs étrangères 2AB Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé 2CK 2CK 2CK Autres revenus sournis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE 2EE 2CK			ues uans	IO I LATINE				
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème Autres revenus déjà soumis aux prélèvement sociaux avec CSG déductible 2DF Revenus déjà soumis au sud prélèvement de solidarité à soumetre à la CSG et à la CRDS 2DI Frais et charges déductibles ai option barème 2CA Crédits d'impôt sur valeurs étrangères 2AB Crédits d'impôt sur valeurs étrangères 2AB Autres revenus soumis à usud prélèvement de solidarité à soumetre à la CSG et à la CRDS 2DI Frais et charges déductibles ai option barème 2CA Crédits d'impôt sur valeurs étrangères 2AB Crédits d'impôt sur valeurs étrangères Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de 2OP 2Ves optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de 2OP 2OE Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2OG Déficits des années antérieures non encore déduits 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2040 2040 2040 Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2020 2021 2022 2021 2022 2020 2021 2022 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2022 2020 2021 2020 2021 2020 2021 2020 2021 2022 2020 2021 2			ale.					
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 % Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2D				n bankan		65.7	-	
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 % Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI Frais et charges déductèles ai option banème 2CA Crédits d'impôt sur valeurs étrangères 2AB Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobililers et gains de cession de 2OP 12 Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobililers et gains de cession de 2OP 20E Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GO 2016 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2021 2AA 2AL 2AL 2AM 2AN 2AR Impatriés : revenus perqus à l'étranger exonérés (50 %) 2DM Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2018 2019 2020 2021 2022 2TU 2TV 2TW 2TW 2TW 2TW 2TW 2TW 3TX 4W - autres gains 2VN - gains atlachés aux versements effectués à compter du 27,9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire 2018 2019 2020 2021 2020				n bareme		77.0		
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS 2DI Frais et charges déductibles al option banéme 2CA Crédits d'impôt sur valeurs étrangères 2AB Prélèvement forfaltaire non libératoire déjà versé Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GO Déficits des années antérieures non encore déduits 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2021 2021 2021 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2022 2022 2022 2021 2022 2022 2022 2023 2022 2024 2024 2026 2027 2027 2028 Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains imposables à 12.8 % - gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12.8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2018 2019 2020 2021 2022			ductible					
Frais et charges déductibles al option barelme Crédits d'impôt sur valeurs étrangères Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié Déficits des années antérieures non encore déduits 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2AA 2AL 2AL 2AM 2AN 2AQ 2AR Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2TU 2TV 2TV 2TW 2TW 2TX 2TY Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - autres gains - autres gains - autres gains - autres gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : produits des versements effectués avant le 27.9.2017 produits soumis au prélèvement (2RA autres produits 2RB			000-11	- 0000				
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire ZEE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GO Déficits des années antérieures non encore déduits 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2021 2022 2021 2024 Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2021 2022 2024 2024		a soumettre a la	CSG et a	ia CRDS				
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire ZEE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié ZOI 2016 2017 2018 2019 2020 2021 ZAA 2AL 2AM 2AN 2AQ 2AR 2AN 2AR 2AQ 2AR 2AR 2AQ 2AR 2AR 2AQ								
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire 2EE Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GO Déficits des années antérieures non encore déduits 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2AA 2AL 2AM 2AM 2AN 2AQ 2AR Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2TU 2TV 2TW 2TW 2TX 2TY Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire 2VM 2VN - gains imposables à 7.5 % 2VO 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VR 2VS 2VZ 2VT 2VU 2Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : produits des versements effectués avant le 27.9.2017	Crédits d'impôt sur valeurs étrangères							
Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2G0 Déficits des années antérieures non encore déduits 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2AA 2AL 2AM 2AN 2AQ 2AR Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2TU 2TV 2TW 2TW 2TX 2TY Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains imposables à 7,5 % 2VO - gains imposables à 7,5 % 2VO - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits des versements effectués avant le 27.9.2017	Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé					2CI	к	
Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2GO Déficits des années antérieures non encore déduits 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2AA 2AL 2AL 2AM 2AN 2AQ 2AR Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2TU 2TV 2TW 2TW 2TX 2TY Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VS 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits soumis au prélèvement 2RA autres produits 2RB	Autres revenus soumis à un prélèvement ou une r	etenue libératoire				2EI	E	
Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2TU 2TV 2TW 2TW 2TX 2TY Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire 2VN - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 - produits des versements effectuées avant le 27.9.2017	valeurs mobilières, cochez la case Revenus réputés distribués et revenus des structu Déficits des années antérieures non encore dédui	ures soumises hors		ce à un régime fi		égié 2G é		
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %) Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2021 2022 2TU 2TW 2TW 2TX 2TY Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire 2VM 2VN - autres gains - gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 - gains imposables à 7,5 % 2VO 2018 2VP - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 - produits soumis au prélèvement 2RA autres produits 2RB			244	2019	240	2020	240	2021
Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2TV 2TW 2TW 2TX 2TY Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire 2VM 2VN - gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 - gains imposables à 7,5 % 2VO - gains imposables à 12,8 % 2VP - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 - produits soumis au prélèvement 60 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 - produits soumis au prélèvement 2RA autres produits 2RB			ZAN		ZAQ			
Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - autres gains - gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 - gains imposables à 7,5% - gains imposables à 12,8 % - roins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2030 2041 2040 2050 Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : 2018 2019 2019 2019 2019 2019 2019 2019 2019		on imputées à repo	orter sur l'a	année 2023, pro	venant de	l'année :	2DM_	
Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie - gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2032 2040 2051 2052 2051 2052 2052 2053 2053 2053 2053 2053 2053								2022
- autres gains - gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA autres produits 2RB	2018					2021		LULL
- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2VI 2VI 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA autres produits 2RB	2018 2TU 2 Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le	TV sation et d'assuran			2TX	2021	_	LVLL
- gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits des versements effectués avant le 27,9,2017 produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA autres produits 2RB	2018 2TU 2 Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le	TV sation et d'assuran			2TX	2021	_	ZVZZ
- gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : 2018 2022 2VR 2VR 2VR 2VR 2VR 2VR 2VR 2VR 2VR 2	2018 2TU 2 Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains	sation et d'assuran e 27.9.2017			2TX	2021	2VM	2022
- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2023, provenant de l'année : 2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : Produits des versements effectués avant le 27.9.2017 produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA autres produits 2RB	2018 2TU 2 Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à comp	sation et d'assuran e 27.9.2017			2TX	2021	2VM	EVEE
2018 2019 2020 2021 2022 2VQ 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : produits des versements effectués avant le 27.9.2017 produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA autres produits 2RB	Q118 2TU 2Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à comp - gains imposables à 7,5 %	sation et d'assuran e 27.9.2017			2TX	2021	2VM 2VN 2VO	LVL
2VQ 2VR 2VS 2VT 2VU Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite : - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 - produits soumis au prélèvement 2RA autres produits 2RB	Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à comp - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 %	sation et d'assuran e 27.9.2017 oter du 27.9.2017	ce-vie	2020	2TX	2021	2VM 2VN 2VO	EVEL .
produits des versements effectués avant le 27.9.2017 produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA autres produits 2RB	Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à comp - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporte	sation et d'assuran e 27.9.2017 oter du 27.9.2017 er sur l'année 2023	ce-vie	2020 nt de l'année :	2TX		2VM 2VN 2VO	
produits des versements effectués avant le 27.9.2017 produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA autres produits 2RB	Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à comp - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporte 2018	sation et d'assuran e 27.9.2017 oter du 27.9.2017 er sur l'année 2023 2019	ce-vie	2020 nt de l'année :			2VM	
produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA autres produits 2RB	Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à comp - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporte 2018	sation et d'assuran e 27.9.2017 oter du 27.9.2017 er sur l'année 2023 2019	ce-vie	2020 nt de l'année :			2VM	
forfaltaire liberatoire	Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à comp - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporte 2018 2VQ 21 Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et pi	sation et d'assurance 27.9.2017 oter du 27.9.2017 er sur l'année 2023 2019 VR	i, provenai	2020 nt de l'année : 2020	2VT	2021	2VM	
product des resourcité disouses à compter du 21.0.2011	Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à comp - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporte 2018 2VQ 21 Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et ple produits des versements effectués avant le 27,9, produits soumis au prélèvement 21	sation et d'assurance 27.9.2017 oter du 27.9.2017 er sur l'année 2023 2019 VR	ce-vie	2020 nt de l'année : 2020 au plan d'épargn	2VT	2021	2VM 2VN 2VO 2VP	
produits imposables à 7,5 % 2RC produits imposables à 12,8 % 2RD	Gains de cession des bons et contrats de capitalis - gains attachés aux versements effectués avant le - gains soumis au prélèvement libératoire - autres gains - gains attachés aux versements effectués à comp - gains imposables à 7,5 % - gains imposables à 12,8 % - moins-values de cession non imputées à reporte 2018 2VQ 21 Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et pl produits des versements effectués avant le 27,9, produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire	sation et d'assurance 27.9.2017 oter du 27.9.2017 er sur l'année 2023 2019 VR	ce-vie	2020 nt de l'année : 2020 au plan d'épargn	2VT	2021	2VM 2VN 2VO 2VP	



DÉCLARATION FISCALE Girardin industriel

P.25

06. Girardin industriel

CHARGES	®	
	Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite),	charges et imputations diverses
	Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, em prestations compensatoires, etc.	plois à domicile, cotisations syndicales,
	Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scelloc'Avantages)	llier, Censi-Bouvard, Dispositif
1 💆	Investissements Outre-Mer	Arrivé à "Étape 3 Revenus et charges", dans la partie "Charges", cochez la case :
		"Investissements Outre-Mer." 1

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2021 À hauteur de 56 %	Å hauteur de 66 %
- Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	ннт
- Investissements dans votre entreprise	нни
 Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe : montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'impu CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS DANS LES DOM DANS LE C/ (articles 199 ter U et 244 quater W du CGI). 	Pour un premier investissement, vous devez également renseigner le montant de ce der- nier en case:
Crédit d'impôt sur investissements réalisés dans votre entreprise en 2022 Repor CIOP-SD (disponible sur impots.gouv.fr)	 "Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétro- cédez la réduction d'impôt".
	Pour les investissements réalisés en 2021, remplissez la case :
	• HHS 1 pour une opération de Girardin industriel sans agrément fiscal,
	• HHT ② pour une opération de Girardin industriel avec agrément fiscal.

☼ De manière générale, l'opérateur en Girardin industriel envoie à l'investisseur une attestation fiscale aux environs d'avril. Cette attestation fait office de justificatif de l'opération, elle est à conserver en cas de contrôle. La réduction d'impôt est appliquée dès l'année qui suit votre investissement, peu importe la date à laquelle vous avez souscrit. DÉCLARATION FISCALE Crowdfunding immobilier

P.26

07. Crowdfunding immobilier

_		SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARA	
		Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouve	z utiliser le moteur de recherche :
		Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »	Rechercher
		DÉCLARATION DE REVENUS	3
	Les r	rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus princi n° 2042 / 2042C / 2042 RICI / 2042 C PRO / 20	
ANI	NEXE:	s	packet in Const
		Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations	s ANNEXES
RE	/ENU	s 🧐	
	12	Traitements, salaires	
		Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux	
		Salaires, gains d'actionnariat salarié	
		Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effe	Arrivé à "Étape 3 Revenus et charges", dans
1	Z	Revenus de capitaux mobiliers	la partie "Charges", cochez la case :
		Plus-values et gains divers	• "Revenus de capitaux mobiliers." 1
		Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location n	on meublee
		Revenus fonciers Location non meublée	

- L'imposition s'opère en deux temps. Les revenus de placements font l'objet d'un **prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % l'année de leur versement**, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Le contribuable qui ne paie pas ou peu d'Impôt sur le revenu, peut être dispensé de l'acompte sur IR à condition de ne pas dépasser un certain plafond de ressources. L'imposition définitive intervient ensuite au moment de la déclaration de revenus.
- A chaque début d'année, les plateformes de crowdfunding transmettent ou mettent à disposition des investisseurs l'Imprimé Fiscal Unique (IFU), qui récapitule les sommes prélevées au titre du PFU pour l'année précédente ; le contribuable peut ainsi contrôler sa déclaration de revenus préremplie (formulaire n° 2042). Le choix de l'option « PFU » ou « barème progressif » s'effectue case 20P ②.
- En ce qui concerne précisément la déclaration des opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers, arrivé à "Étape 3 Revenus et charges", dans la partie "Revenus", cochez la case "Revenus de capitaux mobiliers." (1)
- Les intérêts des prêts participatifs et des minibons sont considérés comme des « produits des minibons et des prêts dans le cadre du financement participatif », et doivent être déclarés dans la case 2TT ③. N'oubliez pas de déclarer vos pertes éventuelles (vérifier la case 2TU ④).

• En ce qui concerne les revenus de capitaux mobiliers de la sous-catégorie « produits de placement à revenu fixe », se présentent deux cas de figure pour le résident fiscal français. Si l'investisseur est exonéré du prélèvement à la source, il doit vérifier que la case 2TR (5) relative aux gains des produits de placement à revenu fixe et la case 2CG (6) des produits soumis à une imposition à taux forfaitaire sont remplies. Ces montants correspondent aux intérêts bruts perçus suite à l'investissement. S'il est soumis au prélèvement à la source, il doit vérifier également que la case 2CK (7) relative au prélèvement du crédit d'impôt – qui indique le montant des prélèvements fiscaux (12,8%) ayant déjà été déduis des intérêts remboursés - est renseignée.

										Notice
										Notice
	bons et contra effectués ava		sation et d'assu	rance-vie de 8	B ans et p	olus				
	soumis au pre							2DH		
- autres pi								2CH		
produits des	versements e	effectués à co	ompter du 27.9.2	2017 : total perg	pu à réparti	lignes 2VV, 2WW,	2RC et 2RD	200		
			s correspondant aux					2VV		_
100000000000000000000000000000000000000			its correspondant ac					2WV	v	
Produits des l	bons et contra	ts de capitali	sation et d'assu	rance-vie de r	moins de	8 ans				
			nt le 27.9.2017							
	soumis au pre	elèvement lib	ératoire					2XX		
- autres p								2YY		
			ompter du 27.9.2					277		
			le 40 % si option ba					2DC		
			s détenus dans	le PEA ou le l	PEA-PMI	Ē.		2FU		
	us distribués e							2TS	\vdash	
	tres produits d							(5) 2TR		
	rēts participat							211	_	
Intérêts impos	sables des obl	igations remb	boursables en a	ctions détenu	es dans	e PEA-PME		2TC		
Produits des p	plans d'épargr	ne retraite - s	ortie en capital					2TZ		
Revenus déjà	soumis aux p	rélèvements	sociaux sans C	SG déductible	е			2CG	-	
Revenus déjà	soumis aux p	rélèvements	sociaux avec C	SG déductible	e si optio	n barème		2BH		
Autres revenu	us déjà soumis	aux prélève	ments sociaux a	avec CSG déc	ductible			2DF		
Revenus déjà	soumis au se	ul prélèveme	ent de solidarité	de 7,5 %				2DG		
Revenus sour	mis au seul pr	élèvement de	e solidarité à sou	umettre à la C	SG et à	a CRDS		2DI		
Frais et charg	jes déductibles s	i option barême						2CA		
Crédits d'impé	ôt sur valeurs	étrangères						2AE		
Defilement	forfaitaire non	Dh. Anntalan di								
Prelevement	ionaliane non	liberatoire de	eja verse					2CK		
Autres revenu	us soumis à ur	n prélèvemen	nt ou une retenu		aux mob	iliers et gains d	de cessio	2EE		<u> </u>
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi	oour l'imposit ilières, coche utés distribués	ion au barèn z la case et revenus d	ne de vos reve	nus de capit				2EE	• • (2
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi	us soumis à ur pour l'imposit ilières, coche	ion au barèn z la case et revenus d	me de vos reve	nus de capit				2EE	• • (2)
Autres revenu /ous optez p /aleurs mobi	oour l'imposit ilières, coche utés distribués innées antérie	ion au barèr iz la case et revenus d ures non enc 2017	me de vos reve	nus de capit		e à un régime fi		2EE n de 2OF egié 2GO	• • (2)
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi Revenus répu Déficits des a 2 2AA	us soumis à ur cour l'imposit ilières, coche utés distribués innées antérie	on au barèn ion au barèn iz la case et revenus d ures non enc 2017	me de vos reve	onus de capita cumises hors 2018	de Franc	e à un régime fi	scal privile	2EE n de 2OF egié 2GO	•	2)
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi Revenus répu Déficits des a 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	pour l'imposit ilières, coche utés distribués unnées antérie 2016 2A	n prélèvemen ion au barèr iz la case et revenus d ures non enc 2017 L à l'étranger e icipatifs et mi	des structures so core déduits 7 2AM exonérés (50 %) inibons non imponson ou contract de la cont	oumises hors 2018 utées à report	de Franc	e à un régime fi 2019 nnée 2023, prov	scal privile	2EE n de 2OF igié 2GC 2020	2 - (2021
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi Revenus répu Déficits des a 2 2 2 A Impatriés : rev	pour l'imposit ilières, coche utés distribués unnées antérie 2016 2A	n prélèvemen ion au barèr iz la case et revenus d ures non enc 2017 LL à l'étranger e	des structures so core déduits 7 2AM exonérés (50 %) inibons non imponson ou contract de la cont	oumises hors	de Franc	e à un régime fi 2019	scal privile	2EE n de 2OF	2 - (2)
Vous optez p valeurs mobi Revenus répu Déficits des a 2 2AA Impatriés : rev Pertes nettes Gains de cess gains attach - gains : - autres - gains attach - gains i	pour l'impositilières, coche utés distribués unnées antérie 2016 2A venus perçus sur prêts part 4 2T sion des bons nées aux versen soumis au pré gains és aux versen imposables à	ion au barère z la case et revenus d ures non enc 2017 L à l'étranger e icipatifs et mi 2018 U et contrats d nents effectue dèvement libé nents effectue 7,5 %	des structures so reverse déduits 7 2AM exxonérés (50 %) inibons non imp 8 2TV de capitalisation és avant le 27.9	oumises hors 2018 utées à report 2019 et d'assurance.2017	2AN ter sur l'a	e à un régime fi 2019 nnée 2023, prov	2AQ venant de	2EE n de 2OF igié 2GC 2020	2AR 2DM 2TY 2VM 2VN 2VO	2021
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi Revenus répu Déficits des a 2 2AA Impatriés : rev Pertes nettes Gains de cess - gains attach - gains : - autres - gains attach - gains i - gains i - gains i - gains i	pour l'impositilières, coche utés distribués unées antérie unées aux perqus sur prêts part 4 2T sion des bons és aux versen soumis au pré gains és aux versen imposables à imposables à imposables à	ion au barèr z la case et revenus d ures non enc 2017 L à l'étranger e et contrats d nents effectue lèvement libé nents effectue 7,5 % 12,8 %	tes structures so core déduits 7 2AM exonérés (50 %) inilibons non impiga 2TV le capitalisation és avant le 27.9 ératoire	oumises hors 2018 utées à report 2019 et d'assurance 2017	2AN ter sur l'a 2TW e-vie	e à un régime fi 2019 nnée 2023, prov 2020	2AQ venant de	2EE n de 2OF igié 2GC 2020	2AR 2DM 2TY 2VM 2VN	2021
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi Revenus répu Déficits des a 2 2AA Impatriés : rev Pertes nettes Gains de cess gains attach gains : autres gains attach gains : gains : gains : gains :	pour l'impositilières, coche utés distribués unnées antérie utés distribués unnées aux prêts part utés aux versen soumis au pré utés aux versen imposables à imposables à is de cession r	ion au barère ion au barère iz la case et revenus d ures non enc 2017 LL à l'étranger e icicipatifs et mi 2018 U et contrats d e	des structures score déduits 2AM Example 10 (50 %) Initions non imple 3 2TV de capitalisation des avant le 27.9 feratoire és à compter du s à reporter sur l' 8	oumises hors 2018 utées à report 2019 et d'assurance 2017	de Franc 2AN ter sur l'a 2TW e-vie	e à un régime fi 2019 nnée 2023, prov 2020	2AQ venant de	2EE n de 2OF igié 2GC 2020	2AR 2DM 2TY 2VM 2VN 2VN 2VP	2021
Vous optez praleurs mobile Revenus répu déficits des a 2 2AA mpatriés : revertes nettes Gains de cessegains attach - gains : - autres gains attach - gains :	pour l'impositilières, coche utés distribués unées antérie unées aux perqus sur prêts part 4 2T sion des bons és aux versen soumis au pré gains és aux versen imposables à imposables à imposables à	ion au barère ion au barère iz la case et revenus d ures non enc 2017 LL à l'étranger e icicipatifs et mi 2018 U et contrats d e	des structures so reve déduits 7 2AM exconérés (50 %) inibons non imple 2TV de capitalisation és avant le 27.9 fratoire	oumises hors 2018 utées à report 2019 et d'assuranc 2017 27.9.2017	2AN ter sur l'a 2TW e-vie	e à un régime fi 2019 nnée 2023, prov 2020	2AQ venant de	rannée : 2021	2AR 2DM 2TY 2VM 2VN 2VO	2021
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi Revenus répu Déficits des a 2 2AA Impatriés : rev Pertes nettes Gains de cess - gains attach - gains : - autres - gains i - moins-value Rachat d'un c	pour l'impositilières, coche utés distribués unnées antérie 2016 2A venus perçus sur prêts part 4 2T sion des borsen soumis au pré gains és aux versen imposables à imposables à is de cession r 2V contrat d'assur s versements e	ion au barère iz la case et revenus d ures non enc 2017 L à l'étranger e icipatifs et mi 2018 U et contrats d et ents effectue sèvement libé nents effectue 12,8 % non imputées 2018 Q ance-vie de 8 effectue's avai	des structures score déduits 2AM Example 10 (50 %) Initions non imple 3 2TV de capitalisation des avant le 27.9 feratoire és à compter du s à reporter sur l' 8	oumises hors 2018 utées à report 2019 et d'assurance 2017 27.9.2017	de Franc 2AN ter sur l'a 2TW e-vie provenar 2VS	e à un régime fi 2019 nnée 2023, prov 2020 at de l'année : 2020	2AQ venant de 2TX 2TX 2VT	2EE n de 2OF egié 2GC 2020 Fannée: 2021	2AR 2DM 2TY 2VM 2VN 2VN 2VP	2021
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi Revenus répu Déficits des a 2 2AA Impatriés : rev Pertes nettes Gains de cess gains attach - gains : - autres gains attach - gains : - gains : - gains : - moins-value Rachat d'un de produits des	pour l'impositilières, coche utés distribués unées antérie 216 2A venus perçus sur prêts part 4 2T sion des bons és aux versen soumis au pré gains és aux versen imposables à imposables à imposables à is de cession r 2V contrat d'assur a versements és s soumis au pré	ion au barère iz la case et revenus d ures non enc 2017 L à l'étranger e icipatifs et mi 2018 U et contrats d et ents effectue sèvement libé nents effectue 12,8 % non imputées 2018 Q ance-vie de 8 effectue's avai	des structures score déduits 2AM exxonérés (50 %) inibon non impl 2TV de capitalisation és avant le 27.9 ératoire és à compter du s à reporter sur l' 8 2VR 8 ans et plus réil	oumises hors 2018 utées à report 2019 et d'assurance 2017 27.9.2017	de Franc 2AN ter sur l'a 2TW e-vie provenar 2VS	e à un régime fi 2019 nnée 2023, prov 2020 at de l'année : 2020	2AQ venant de 2TX 2TX 2VT	2EE n de 2OF egié 2GC 2020 Fannée: 2021	2AR 2DM 2TY 2VM 2VN 2VN 2VP	2021
Autres revenu Vous optez p valeurs mobi Revenus répu Déficits des a 2 2AA Impatriés : rev Pertes nettes Gains de cess - gains attach - gains : - autres - gains attach - gains i - gains i - moins-value Rachat d'un c - produits des produits	pour l'impositilières, coche utés distribués unnées antérie 016 2A venus perçus sur prêts part 4 2T sion des bons és aux versen soumis au pré gains és aux versen imposables à imposables à is de cession re versements et se soumis au pre se l'imposables à in posables à contrat d'assur se versements et se soumis au pre re libératoire	ion au barère iz la case et revenus d ures non enc 2017 L L à l'étranger e icipatifs et mi 2018 U et contrats d enents effectue ièvement libé nents effectue 2018 Q annec-vie de 8 arance-vie de 8	des structures scrore déduits 2AM exxonérés (50 %) inibons non imple 2TV de capitalisation és avant le 27.9 ératoire és à compter du 3 a reporter sur l' 8 ans et plus réint le 27.9.2017	ounises hors 2018 utées à report 2019 et d'assuranc 127.9.2017 'année 2023, 2019 investi dans un	de Franc 2AN ter sur l'a 2TW e-vie provenar 2VS	e à un régime fi 2019 nnée 2023, prov 2020 at de l'année : 2020 u plan d'épargn	2AQ venant de 2TX 2TX 2VT	2EE n de 2OF egié 2GC 2020 Fannée: 2021	2AR 2DM 2TY 2VM 2VN 2VO 2VP 2VU 2VU	2021



DÉCLARATION FISCALE

OCP Business Center

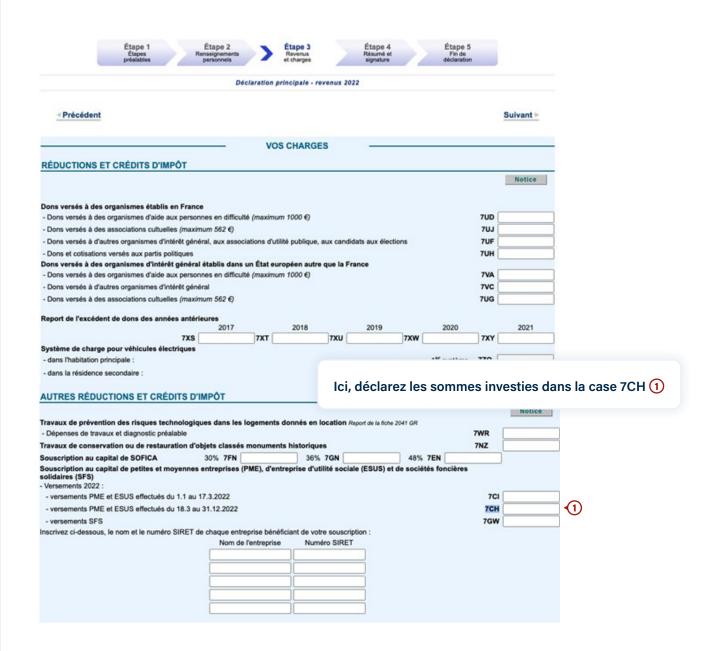
P.28

08. Revenus OCP Business Center

A. Déclaration de votre investissement OCP

Dans le cadre de la réduction d'impôts sur le revenu prévue par l'article 199 terdecies-0 du Code Général des Impôts, et au titre des souscriptions au capital de la société OCP Business Center 30 (SIRET 911 451 821 00019), les sommes investies sont à déclarer dans la case 7CH de la déclaration 2042 RICI, page 11.

CHARGES	s <u>®</u>	
	Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite), c	charges et imputations diverses
1 2	Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, en prestations compensatoires, etc. Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Sce Loc'Avantages) Investissements Outre-Mer	Arrivé à "Étape 3 Revenus et charges", dans la partie "Charges", cochez la case : "Réductions et crédits d'impôt :" 1
		Dans la partie "Revenus", cochez également la case :
REVENUS	®	• "Revenus de capitaux mobiliers" (2)
	Traitements, salaires ?	Cliquez sur "Suivant" jusqu'à la page "Vos charges".
	Salaires, gains d'actionnariat salarié Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effect	tif 🕜
② 2	Revenus de capitaux mobiliers Plus-values et gains divers Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location.	non meublike
0	Revenus fonciers Location non meublée Revenus exceptionnels ou différés	
0	Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement lib	pératoire de l'impôt sur le revenu
	Revenus industriels et commerciaux professionnels	



B. Déclaration des plus-values en cas de cessions d'actifs OCP

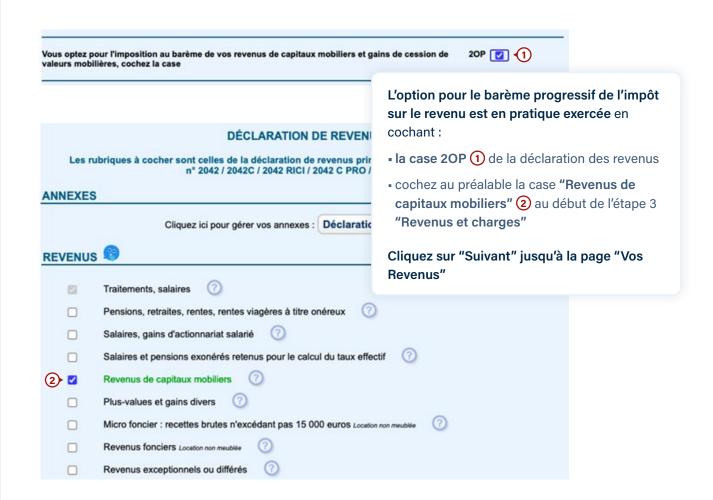
Si vous cédez vos actifs OCP Business Center, vous devez déclarer les bénéfices de cette vente.

Les gains sur titres relevant du régime des plus-values de cession de valeurs mobilières et droits sociaux sont soumis de plein droit au prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Si vous y trouvez un intérêt, vous pouvez également opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

DÉCLARATION FISCALE

OCP Business Center





DÉCLARATION FISCALE

OCP Business Center



Fiche de calcul de l'abattement pour durée de (Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits ava pour le barème progressif sur votre	nt le 1 ^{er} janvier	2018 lorsque vo		
		Tit	re A	
Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des N01 intermédiaires financiers / personnes interposées ou de l'organisme distributeur				
N02 Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des moins-values (cf. notice)		Compléte	z la nac	je 2/2 de l'anr
N03 Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution		Complete	z ia pag	je 2/2 de rain
	Durée de déte	ntion		
Calcul de l'abattement de droit commun	8 ans et plu	16	s 2 ans et de 8 ans	Moins de 2 ans
N04 Répartition du nombre de titres de la ligne N03 en fonction de leur durée de détention				
N05 Répartition de la plus-value ligne N02 par taux d'abattement applicable : cf. notice				
N06 Pourcentage d'abattement	65 %	50 %		0 %

	Déclaration annexe M	l* 2074 - revenus 2022
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Rgalité Fraternisé	DIRECTION GÉNÉRALE D	ES FINANCES PUBLIQUES
	Déclaration des plus ou mo	the value of the factor of 0000
Sont concern	és par cette déclaration :	Dans la colonne à gauche, sélectionnez l'annexe n°2074.
- les cessions	ions de plus-values par un OPCVM ou un s de valeurs mobilières, droits sociaux, t ur instruments financiers à terme	- Passez à la page suivante sans cocher l'option papier.
		Notice
	oncerné(e), éléments à transmettre revenus en ligne	au format papier, séparément de votre
	Déclaration n°2074-ETD (format p	
		Suivant ⊳



PLUS OU MOINS-VALUES CORRESPONDENT AUX CAS SUIVANTS :	Notice
000 500	4
Distributions de plus-values par un OPC, un FPI, un placement collecti	fou une SCR:
Nombre de plus-values faisant l'objet d'une distribution : (3 au maxime	um).
	Complétez selon votre situation. Partie 3 :
Compléments de prix perçus :	·
Nombre de titres cédés à l'origine du complément de prix : (3 au maxi	
	des personnes interposées",
	 Précisez le nombre de plus et moins-values
3 Cessions et rachats de valeurs mobilières, droits sociaux et titres assir	à déclarer.
des titres ont été acquis avant le 1er janvier 1979	
vos intermédiaires financiers ou des personnes interposées n'ont p	as calculé vos résultats.
Si oui, indiquez le nombre (99 au maximum).	as sales. 100 i sociato.
 vos intermédiaires financiers ou des personnes interposées ont cal 	culé vos résultats.
Si oui, cochez la case suivante	
O Color do corolos do cotoscos servidos del la companya de la comp	is a second on experimental and the second
Gains de cession de créances représentatives d'un complément de pri d'indexation :	x a recevoir en execution d'une clause
Nombre de cessions de créances effectuées : (3 au maximum).	
	Partie 7
✔ Vous disposez de pertes antérieures reportables □	Partie 7: • À cocher ① si vous disposez de pertes
➤ Vous disposez de pertes antérieures reportables □	
➤ Vous disposez de pertes antérieures reportables □	À cocher 1 si vous disposez de pertes
Vous disposez de pertes antérieures reportables	À cocher 1 si vous disposez de pertes
	À cocher 1 si vous disposez de pertes
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS lus-values ou moins-values déterminées par vous-même	• À cocher ① si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS fus-values ou moins-values déterminées par vous-même	• À cocher ① si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS lus-values ou moins-values déterminées par vous-même	• À cocher ① si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS fus-values ou moins-values déterminées par vous-même	• À cocher ① si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS flus-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat j/mm/aaaa Détermination du prix de cession des titres	• À cocher ① si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS us-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat ji/mm/eaea	• À cocher ① si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS flus-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat ji/mm/aaaa Détermination du prix de cession des titres Valeur unitaire de cession	• À cocher ① si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS us-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat ji/mm/aaaa Détermination du prix de cession des titres Valeur unitaire de cession Nombre de titres cédés Montant global lignes (514 x 515) Frais de cession cf. notice	• À cocher 1 si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS lus-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat ji/mm/aaaa Détermination du prix de cession des titres Valeur unitaire de cession Nombre de titres cédée Montant global lignes (514 x 515) Frais de cession cf. notice Prix de cession net lignes (516 - 517)	• À cocher ① si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS flus-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat ji/mm/aaaa Détermination du prix de cession des titres Valeur unitaire de cession Nombre de titres cédée Montant global lignes (514 x 515) Frais de cession <i>f. notice</i>	• À cocher 1 si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
Désignation des titres et des intermédiaires financiers Désignation du prix de cession Nombre de titres cédés Montant global lignes (514 x 515) Frais de cession net lignes (516 - 517) Détermination du prix de revient des titres	• À cocher 1 si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS flus-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat ji/mm/aaaa Détermination du prix de cession des titres Valeur unitaire de cession Nombre de titres cédée Montant global lignes (514 x 515) Frais de cession cf. notice Prix de cession net lignes (516 - 517) Détermination du prix de revient des titres Prix ou valeur d'acquisition unitaire cf. notice Prix d'acquisition global cf. notice Frais d'acquisition	• À cocher 1 si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS flus-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat ji/mm/aaaa Détermination du prix de cession des titres Valeur unitaire de cession Nombre de titres cédée Montant global lignes (514 x 515) Frais de cession cf. notice Prix de cession net lignes (516 - 517) Détermination du prix de revient des titres Prix ou valeur d'acquisition unitaire cf. notice Prix d'acquisition global cf. notice Frais d'acquisition Prix de revient lignes (521 + 522)	• À cocher ① si vous disposez de pertes antérieures non imputées. Notice Complétez la page suivante.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS flus-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat ji/mm/aaaa Détermination du prix de cession des titres Valeur unitaire de cession Nombre de titres cédée Montant global lignes (514 x 515) Frais de cession cf. notice Prix de cession net lignes (516 - 517) Détermination du prix de revient des titres Prix ou valeur d'acquisition unitaire cf. notice Prix d'acquisition Prix de revient lignes (521 + 522) Résultat précédé du signe + ou - lignes (518 - 523)	• À cocher 1 si vous disposez de pertes antérieures non imputées.
SIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET ASSIMILÉS flus-values ou moins-values déterminées par vous-même Titre n° 1 Désignation des titres et des intermédiaires financiers Date de la cession ou du rachat ji/mm/aaaa Détermination du prix de cession des titres Valeur unitaire de cession Nombre de titres cédée Montant global lignes (514 x 515) Frais de cession cf. notice Prix de cession net lignes (516 - 517) Détermination du prix de revient des titres Prix ou valeur d'acquisition unitaire cf. notice Prix d'acquisition Prix de revient lignes (521 + 522) Résultat précédé du signe + ou - lignes (518 - 523)	• À cocher 1 si vous disposez de pertes antérieures non imputées. Notice Complétez la page suivante.

RÉCAPITULATION DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES RÉALIS	ÉES EN 2022	Notice
000 Report de l'ensemble des résultats de l'année 2022		
	Plus-value (PV)	Moins-value (MV)
01 Distributions de plus-values par un OPC, FPI ou un placement collectif ou CCR report ligne 303		
02 Complément de prix report ligne 405		
03 Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés : résultats déterminés pa ous-même report ligne(s) 524 : col. PV si + et/ou col. MV si -	0	2100
04 Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés : calcul de vos ntermédiaires report lignes (542 + 545 + 549) en col. PV et ligne 541 en col. M	Dans la synthè	se des plus et r
05 Profits sur instruments financiers à terme justificatif bancaire, imprimé 2561 ter ou autre)	réalisées en 20	•
06 Compte PME innovation : clôture ou retrait partiel de titres ou de liquidités	• vérifiez le repo	ort des informati
07 Soulte reçue dans le cadre d'une opération d'échange de titres eport lignes 823 et 825	passez à la pa	ge suivante.
08 Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation eport ligne 606 et 2074-1 > report ligne 431		
09 Soulte reçue lors d'une opération d'apport de créances suite à clause l'indexation 2074-l > report lignes 415 et 417		
10 Expiration des reports d'imposition 2074-l > report lignes 550 et 570		
111 Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue le leur départ à la retraite (report 2074-DIR)	,	
12 Cessions de titres réalisées par les impatriés (report 2074-IMP)		
13 Total	0	2100

Complétez les tableaux de compensation entre les plus-values 2022, les éventuelles moins-values 2022 et les potentielles moins-values antérieures.

- Appliquez, le cas échéant, l'abattement pour durée de détention.
- La partie F de l'étape 2 n'est à remplir que pour les titres acquis avant le 01/01/2018 et en cas d'option pour le barème progressif de l'IR.

Étape 1 Compensez vos plus	values avec vos moins	-values (de l'anné	e et antérieure)			Étape 2 Indiquez le montant d pour durée de détent		Étape 3 Plus-value imposable
1131 Distributions de	A Reportez vos plus- values réalisées dans l'année avant abattement plus-values par un OPI		C Calculez A-B ou si B = 0 report col. A	Imputez vos moins-values antérieures	E Calculez C-D ou si D = 0 report col. C	F Abattement de droit commun	G Abattement renforcé	H Calculez E-F-G
Distribution A				-				
Distribution B		-		-	*			
Distribution C		-						
Totaux					Report case 3VG	Report case 35G		

Titres B	
Totaux Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés éligibles à l'abattement renforcé Report case 3VG Report case 3VG	
Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés éligibles à l'abattement renforcé Report case 3VG	
Titres A = = - = Titres B = = - = =	
Titres B - = - =	
h	
itres C = = =	
Totaux	

DÉCLARATION FISCALE OCP Business Center

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des plus ou moins-values (déclaration annexe n° 2074).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés;
 d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Atteindre la dernière page de la déclaration 2074.

P.35

Les montants calculés sur votre déclaration des plus ou moins-values (n° 2074) ont été reportés automatiquement sur votre déclaration principale. Pour les corriger, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2074.

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT	
Plus-values nettes imposables	500 €	3VG - Plus-value sans application d'abattement	report activé	

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- · vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations

 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 Déclaration des plus ou moins-values (déclaration n°2074).

Dans votre déclaration principale,

- assurez-vous du report de la plus-value de l'année case 3VG 1,
- et, le cas échéant, de l'abattement pour durée de détention 2.

VOS REVENUS -

PL	US-V	ALUES	ET GA	AINS D	DIVERS

Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés

- plus-values avant abattement

- abattement pour durée de détention de droit commun

Moins-value 2022

3VG	

зун

3SG

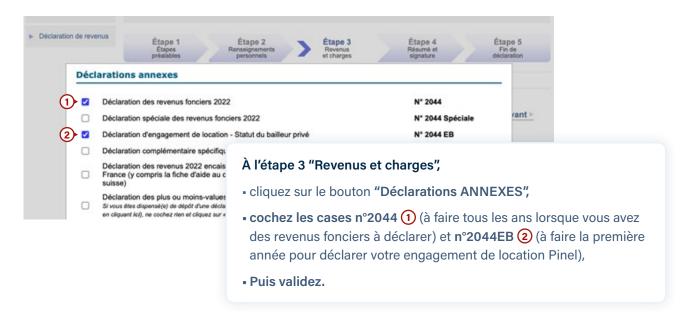
Notice

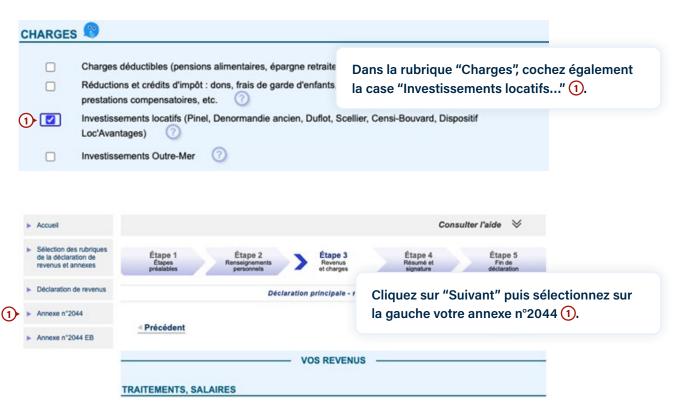


09. Investissement Pinel

Pour que votre réduction d'impôt Pinel soit effective, vous avez besoin de faire une déclaration de revenus sur votre investissement locatif Pinel.

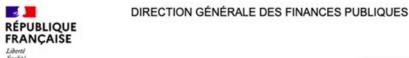
Vous devez réaliser votre déclaration l'année suivant la date de livraison du logement Pinel ou l'année suivant la date d'achèvement des travaux. Par la suite, vous devrez mettre à jour chaque année votre déclaration.



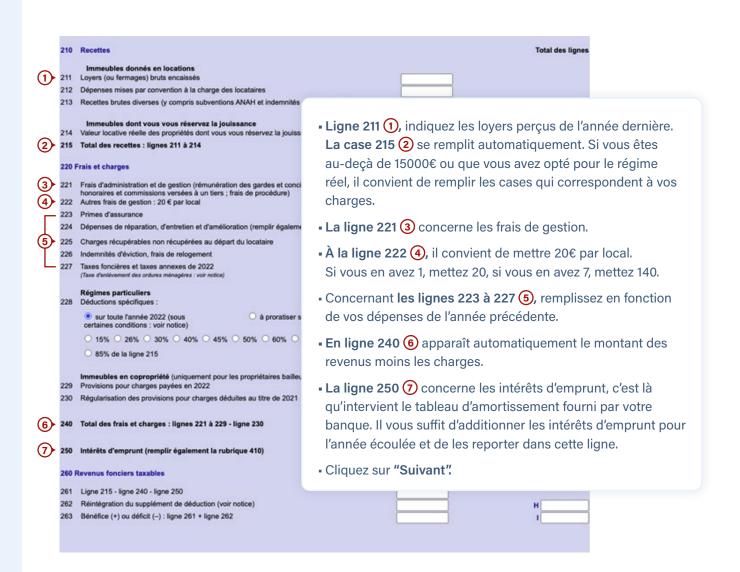


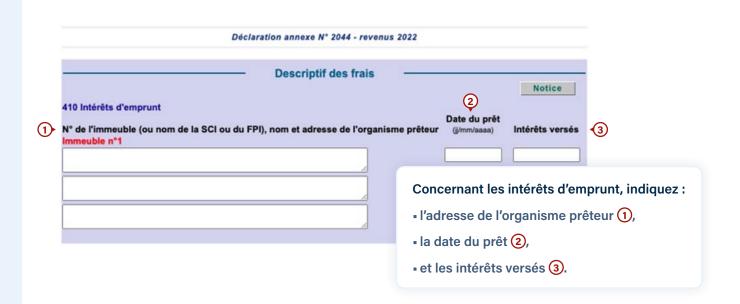


DÉCLARATION FISCALE Pinel **P.37**



Déclaration des revenus fonciers **DÉCLARATION N°2044** Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble de Sur la première page de votre déclaration la notice explicative. n°2044, indiquez le nombre de biens 1 Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient. que vous souhaitez déclarer. Notice Vos revenus fonciers concernent : · Des parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) afférentes à des propriétés rurales ou urbaines. Si oui, combien de sociétés immobilières ou FPI ? · Des propriétés rurales et urbaines. Si oui, combien ? 1 (1)





———— Calcul du résultat fonci	er, répartition du déficit Notice
420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	-4310 € Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la
Pénartition	déclaration principale n du déficit
430 Déficit de l'année : calcul de répartition	T du denot
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	4310 €
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	6
434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431 435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 € ou 15300 €	Page suivante, vous retrouvez votre résultat. Vérifiez les informations, puis validez.
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 € ou 15300 €*	€
437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	4310 €
438 Total : ligne 436 + ligne 437	4310 € Montant reporté ligne 488, rubrique revenus
	fonciers de la déclaration principale
439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431	
440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 € ou 15300 €*	€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 € ou 15300 €*	€ Montant reporté ligne 488, rubrique revenus fonciers de la défatation principale



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINAI

STATUT DU BAILLEUR ENGAGEMENT DE LOC

(articles 31, 31 bis et 199 septvicies et 199 novocici

Notice

DÉCLARATION N°2044 EB

Une fois la déclaration n°2044 remplie, passez à la déclaration n°2044 EB. Pour rappel, cette déclaration ne doit être remplie que lors de votre PREMIÈRE déclaration Pinel. Elle certifie que vous vous engagez à louer votre bien pendant 6 ou 9 ans et vous permet d'accéder à votre avantage fiscal.

À la première page, renseignez le nombre d'engagements de location 1 auxquels vous souhaitez souscrire.

Joindre un exemplaire par logement éligible, à votre déclaration des revenus fonciers de 2022

Combien d'engagements de location à un particulier souhaitez-vous souscrire ?





Pinel

Nom(s), prénom(s): Adresse du propriétaire du logement : Code postal : Commune :						
2. LIEU DE SITUATION DU LOGEMENT						
Adresse du logement :						
Département	- Sélectionner un département -					
Commune Salsir un mot de la rue, cliquer sur Valider	- Sélectionner une commune - Valider					
puis sélectionner la rue Rue, lieu-dit ou hameau	- Sélectionner une rue -					
Ci la lanament (dispositif - Coellins - uniquement) est elbut done	Ba, to					
une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), cochez la case :						
3. AVANTAGE FISCAL DEMANDÉ (cochez la case utile et complé	Page suivante, indiquez vos coordonnées (1) (les vôtres, pas					
DENORMANDIE ANCIEN EN MÉTROPOLE OU OUTRE MER. Pour ce dispositif « Pinel», fixés par l'article 2 ferdecies D de l'annexe III au code g l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalis- janvier 2019.	celles du bien).					
□ PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE MER hors PINEL BRETAGNE par l'article 2 terdecies D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer. Le dispositif "P	 Rubrique 2 ②, complétez la "fiche d'identité" du bien (coordonnées, commune, rue, etc). 					
□ PINEL BRETAGNE. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources d la réduction d'impôt prévue à l'article 199 novovicies du code général des imp en application de l'article 164 de la loi n'2019-1479 de finances pour 2020. L 2020 au 31 décembre 2024.	Rubrique 3 (3) cochez la case qui correspond à l'avantage fiscal					
4. CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION (cochez la case utile e	rt c					
Surface du logement à prendre en compte pour l'appréciation du plafond de lo	Rubrique 4 4, remplissez les caractéristiques de la location.					
☐ Location directe :	- Rubrique 5 (5), étant donné que les conditions pour profiter de					
Date de prise d'effet de la location : Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel):	l'avantage Pinel diffèrent en fonction de la nature du bien, cochez					
Nom du locataire :						
Location à certains organismes publics ou privés :	la case qui correspond à votre investissement et indiquez les					
Date de prise d'effet de la location : Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel) :	informations demandées.					
Nom de l'organisme locataire :	Attention pour le prix de revient (rubrique 5), il se calcule diffé-					
Adresse de l'organisme locataire : Code Postal :	remment selon que vous avez acheté votre bien neuf, en VEFA ou					
Nom et prénom du locataire :	dans l'ancien. Généralement, il se calcule en additionnant le prix					
Précédent	d'achat du logement avec les frais de notaire, les frais d'agence (si					
5. NATURE DU LOGEMENT (cochez la case utile et compl						
Investissements Scellier réalisés du 01.01.2009 au 31.12.2012 (ou 31 Investissements Pinel réalisés à compter du 01.09.2014, Pinel Bretag						
Logement acquis neuf :	- Rubrique 6 6 , choisissez la durée de votre engagement Pinel (6					
	Tradition of the state of the s					
Date d'acquisition de l'immeuble :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante.					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante.					
Date d'acquisition de l'immeuble :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante.					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante.					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante.					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) ;	ou 9 ans) en cochant la case correspondante.					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation	ou 9 ans) en cochant la case correspondante.					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) : Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante.					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) : Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé :					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) : Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé :					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) : Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé :					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) ; Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire Date d'acquisition du local : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé :					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis et Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) : Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire Date d'acquisition du local : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Nature de son affectation antérieure :	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé :					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) : Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire Date d'acquisition du local : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Nature de son affectation antérieure : 6. ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé : transforme en logement :					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) : Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire Date d'acquisition du local : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Nature de son affectation antérieure : 5. ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION Investissements réalisés à compter du 1 ^{est} septembre 2014 (dispositif 2020 (dispositif Pinel Bretagne avec engagement de location de 9 ans engagement de location de 9 ans). En tant que propriétaire du logement mentionné ci-dessus, je m'engage à	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé : transforme en logement : Pinel métropole ou Pinel outre-mer avec engagement de location de 9 ans), à compter du 1 ^{er} avril 1) ou à compter du 1 ^{er} Janvier 2019 (dispositif Denormandie ancien en métropole ou outre-mer avec donner ce bien en location nue, à une autre personne que moi-même ou un membre de mon foyer fiscal,					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) ; Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire Date d'acquisition du local : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) ; Nature de son affectation antérieure ; S. ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION Investissements réalisés à compter du 1 ^{set} septembre 2014 (dispositif 2020 (dispositif Pinel Bretagne avec engagement de location de 9 ans engagement de location de 9 ans). En tant que propriétaire du logement mentionné ci-dessus, je m'engage à a usage d'habitation principale du locataire, dans les conditions de platond à une personne autre qu'un ascendant ou descendant	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé : transforme en logement : Pinel métropole ou Pinel outre-mer avec engagement de location de 9 ans), à compter du 1 st avril 1) ou à compter du 1 st Janvier 2019 (dispositif Denormandie ancien en métropole ou outre-mer avec donner ce bien en location nue, à une autre personne que moi-même ou un membre de mon foyer fiscal, is de loyer et de ressources lorsqu'il y a lieu (voir notice), pendant une durée minimale de neut ans :					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) : Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire Date d'acquisition du local : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Nature de son affectation antérieure : 5. ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION Investissements réalisés à compter du 1 ^{ter} septembre 2014 (dispositif 2020 (dispositif Pinel Bretagne avec engagement de location de 9 ans, En tart que propriétaire du logement mentionné ci-dessus, je m'engage à à u sage drabitation principale du locatine, dans les conditions de plafond à une personne autre qu'un ascendant ou descendant (case à cocher pour les investissements * Pinel métropole / Pinel outre-me Investissements réalisés à compter du 1 ^{ter} septembre 2014 (dispositif (case à cocher pour les investissements * Pinel métropole / Pinel outre-me Investissements réalisés à compter du 1 ^{ter} septembre 2014 (dispositif (di	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé : transforme en logement : Pinel métropole ou Pinel outre-mer avec engagement de location de 9 ans), à compter du 1 st avril 1) ou à compter du 1 st Janvier 2019 (dispositif Denormandie ancien en métropole ou outre-mer avec donner ce bien en location nue, à une autre personne que moi-même ou un membre de mon foyer fiscal, is de loyer et de ressources lorsqu'il y a lieu (voir notice), pendant une durée minimale de neut ans :					
Date d'acquisition de l'immeuble : Prix d'acquisition (en €) : Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en Date d'acquisition de l'immeuble : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation Prix de revient (en €) : Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire Date d'acquisition du local : Date d'achèvement de l'immeuble : Prix de revient (en €) : Nature de son affectation antérieure : 5. ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION Investissements réalisés à compter du 1 ⁴⁴ septembre 2014 (dispositif 2020 (dispositif Pinel Bretagne avec engagement de location de 9 ans engagement de location de 9 ans). En tart que propriétaire du logement mentionné ci-dessus, je m'engage à à usage d'habitation principale du locataire, dans les conditions de plafond à u une personne autre qu'un ascendant ou descendant (case à cocher pour les investissements « Pinel métropole / Pinel outre-me Investissements réalisés à compter du 1 ⁴⁴ septembre 2014 (dispositif l'inel Bretagne avec engagement de location de 6 ans engagement de location	ou 9 ans) en cochant la case correspondante. n vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé : transforme en logement : Pinel métropole ou Pinel outre-mer avec engagement de location de 9 ans), à compter du 1*f avril (1) ou à compter du 1*f janvier 2019 (dispositif Denormandie ancien en métropole ou outre-mer avec donner ce bien en location nue, à une autre personne que moi-même ou un membre de mon foyer fiscal, is de loyer et de ressources lorsqu'il y a lieu (voir notice), pendant une durée minimale de neuf ans : ar » qui ont été réalisés du 1°f septembre au 31 décembre 2014) Pinel métropole ou Pinel outre-mer avec engagement de location de 6 ans), à compter du 1°f avril					



RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT	
Investissements locatifs	
	Notice
Choisissez un type d'investissement (ou plusieurs) pui Les rubriques vous concernant seront affichées sur l'é	is sélectionnez la période d'achèvement/acquisition du logement. écran suivant.
« Réalisation » : signature de « Achèvement » : remise des « Acquisition » : remise des d	s clés pou DECLARATION DES REVENUS DE L'ANNEE ECOULEE
'	Revenant à votre déclaration principale, vérifiez que
Si votre investissement est constitu	les informations que vous venez de rentrer ont bien été
1 Pinel	prises en compte.
O Investissements achevés en 2022 (re	réalisés er
(joignez la déclaration annexe n° 2044 E Investissements achevés les années	• Cliquez sur "Sulvant" jusqu'à la page "Reductions et
Plusieurs investissements Pinel (affice)	crédits d'impôt"
Denormandie ancien	
O Investissements achevés ou acquis	
 Investissements achevés les années 	s précéde points, celui qui correspond à votre investissement.
Plusieurs investissements Denormar Duflot	ndie ancien (annone toutes les nobliques).
O Investissements achevés ou acquis	les années précédentes.
Investissements achevés ou acquis o Investissements achevés ou acquis o Plusieurs investissements Censi-Boo	les années précédentes. uvard (afficher toutes les rubriques).
Investissements achevés ou acquis l Plusieurs investissements Censi-Box VO	les années précédentes.
Investissements achevés ou acquis l Plusieurs investissements Censi-Box	les années précédentes. uvard (afficher toutes les rubriques).
O Investissements achevés ou acquis l O Plusieurs investissements Censi-Bou VC RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT	les années précédentes. buvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES
Investissements achevés ou acquis l Plusieurs investissements Censi-Box VO	les années précédentes. buvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES Notice
Investissements achevés ou acquis l Plusieurs investissements Censi-Bou RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATI Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réa	les années précédentes. puvard (afficher toutes les rubriques). OS CHARGES Notice TION INITIAL salisés antérieurement si achevés en 2022
Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs investissements Censi-Bou VC RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATI Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réa À remplir uniquement la première année de demande de la réductio Indiquez le montant de l'investissement.	les années précédentes. puvard (afficher toutes les rubriques). OS CHARGES Notice TION INITIAL salisés antérieurement si achevés en 2022
Investissements achevés ou acquis l Plusieurs investissements Censi-Bou VC RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATI Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réa À remplir uniquement la première année de demande de la réductio Indiquez le montant de l'investissement. Investissements réalisés en 2019	les années précédentes. puvard (afficher toutes les rubriques). OS CHARGES Notice TION INITIAL salisés antérieurement si achevés en 2022 on d'impôt.
O Investissements achevés ou acquis le Plusieurs investissements Censi-Bou VC RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCAT Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réal A remplir uniquement le première année de demande de la réduction Indiquez le montant de l'investissement. Investissements réalisés en 2019 - en métropole avec engagement de location de :	les années précédentes. puvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES Notice TION INITIAL salisés antérieurement si achevés en 2022 on d'impôt. 6 ans 7QW 9 ans 7QX 6 ans 7QY 9 ans 7QQ
Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs investissements Censi-Bou RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS: LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCATI Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réa A rempir uniquement la première année de demande de la réduction Indiquez le montant de l'investissement. Investissements réalisés en 2019 - en métropole avec engagement de location de : - outre-mer avec engagement de location de :	les années précédentes. puvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES Notice TION INITIAL ialisés antérieurement si achevés en 2022 on d'impôt. 6 ans 7QW 9 ans 7QX
Plusieurs investissements Censi-Bou RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS: LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCATI Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réa A rempir uniquement la première année de demande de la réductio Indiquez le montant de l'investissement. Investissements réalisés en 2019 - en métropole avec engagement de location de : - outre-mer avec engagement de location de : Investissements réalisés en 2020	les années précédentes. puvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES Notice TION INITIAL salisés antérieurement si achevés en 2022 on d'impôt. 6 ans 7QW 9 ans 7QX 6 ans 7QY 9 ans 7QQ
Plusieurs investissements Censi-Bou RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS: LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCAT Investissements réalisés et achevés en 2022 ou ré. A remplir uniquement la première année de demande de la réductio Indiquez le montant de l'investissement. Investissements réalisés en 2019 - en métropole avec engagement de location de : - outre-mer avec engagement de location de : Investissements réalisés en 2020 - en métropole avec engagement de location de :	Iles années précédentes. Buvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES Notice Notice Notice All Sur la page des revenus et charges, n'oubli
Plusieurs investissements Censi-Bou VC RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS: LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCATI Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réa A remplir uniquement la première année de demande de la réductio Indiquez le montant de l'investissements. Investissements réalisés en 2019 - en métropole avec engagement de location de : - outre-mer avec engagement de location de : Investissements réalisés en 2020 - en métropole avec engagement de location de : - outre-mer avec engagement de location de : - outre-mer avec engagement de location de :	Iles années précédentes. Buvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES Notice Notice Notice All Sur la page des revenus et charges, n'oubli
Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs Central Plusieurs Ce	les années précédentes. puvard (afficher toutes les rubriques). OS CHARGES TION INITIAL dalisés antérieurement si achevés en 2022 an d'impôt. 6 ans 7QW 9 ans 7QX 6 ans 7QY 9 ans 7QQ Sur la page des revenus et charges, n'oubli surtout pas de remplir la case 7QM 1.
Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs Censi-Bou Plusie	les années précédentes. puvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES Notice Notice TION INITIAL ialisés antérieurement si achevés en 2022 on d'impôt. 6 ans 7QW 9 ans 7QX 6 ans 7QY 9 ans 7QQ Sur la page des revenus et charges, n'oubli 6 ans 7QC surtout pas de remplir la case 7QM 1. 6 ans 7QI 9 ans 7QJ
Investissements achevés ou acquis le Plusieurs investissements Censi-Bou VC RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS: LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCAT Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réa A remplir uniquement la première année de demande de la réduction indiquez le montant de l'investissement. Investissements réalisés en 2019 - en métropole avec engagement de location de : - outre-mer avec engagement de location de :	les années précédentes. puvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES Notice Notice TION INITIAL ialisés antérieurement si achevés en 2022 on d'impôt. 6 ans 7QW 9 ans 7QX 6 ans 7QY 9 ans 7QQ Sur la page des revenus et charges, n'oubli 6 ans 7QC surtout pas de remplir la case 7QM 1. 6 ans 7QI 9 ans 7QJ
Investissements achevés ou acquis le Plusieurs investissements Censi-Bou VC RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS: LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCAT Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réa d'a remptir uniquement la première année de demande de la réduction Indiquez le montant de l'investissement. Investissements réalisés en 2019 - en métropole avec engagement de location de : - outre-mer avec engagement de location de :	les années précédentes. uvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES FION INITIAL talisés antérieurement si achevés en 2022 on d'impôt. 6 ans 7QW 9 ans 7QX 6 ans 7QY 9 ans 7QQ Sur la page des revenus et charges, n'oubli surtout pas de remplir la case 7QM 1. 6 ans 7QI 9 ans 7QJ 6 ans 7QK 9 ans 7QJ 9 ans 7QL
Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs investissements Censi-Bou Plusieurs investissements Censi-Bou RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT INVESTISSEMENTS LOCATIFS: LOI PINEL RÉDUCTION D'IMPÔT: ENGAGEMENT DE LOCAT Investissements réalisés et achevés en 2022 ou ré. A remplir uniquement la première année de demande de la réductio Indiquez le montant de l'investissement. Investissements réalisés en 2019 - en métropole avec engagement de location de : - outre-mer avec engagement de location de :	les années précédentes. Puvard (afficher toutes les rubriques). DS CHARGES Notice Notice

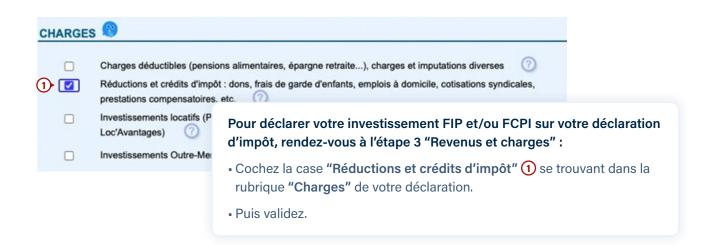
VISITEZ LA SOURCE VIDÉO •



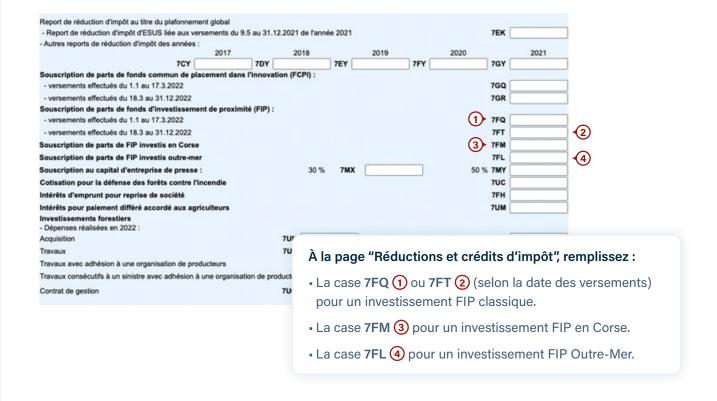
DÉCLARATION FISCALE FIP / FCPI

P.42

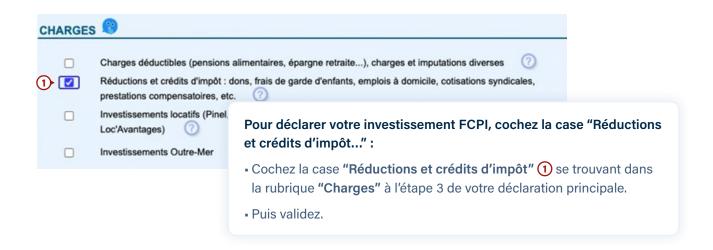
10. Investissement FIP/FCPI



A. Déclaration FIP

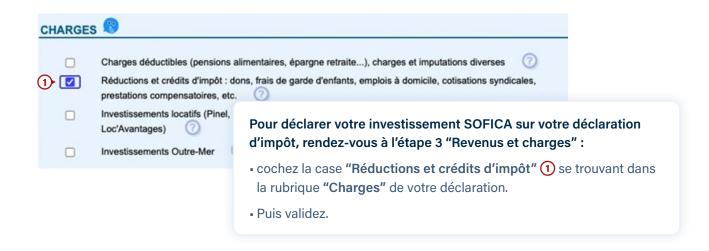


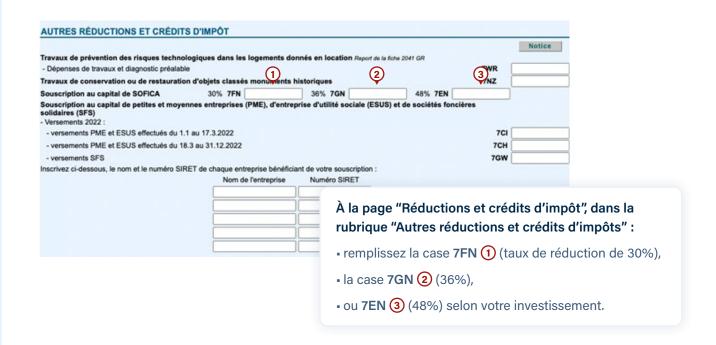
B. Déclaration FCPI



Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement	t global									
- Report de réduction d'impôt d'ESUS liée aux verse	ements du 9.5 au 31.12.20	21 de l'an	née 2021				7EK			
- Autres reports de réduction d'impôt des années :							-			
	2017	2018	_	2019		2020		2021		
7CY	7DY		7EY		7FY		7GY		8	
Souscription de parts de fonds commun de place - versements effectués du 1.1 au 17.3.2022	ement dans l'innovation	(FCPI) :					7GQ		1	
- versements effectués du 18.3 au 31.12.2022							7GR			
Souscription de parts de fonds d'investissement	de proximité (FIP) :									
- versements effectués du 1.1 au 17.3.2022										
- versements effectués du 18.3 au 31.12.2022			λla	nage "R	Páduct	ions et	crádit	te d'imi	nôt" rei	mplissez :
Souscription de parts de FIP investis en Corse			Alu	page 11	icauci	ions ct	Cicai	to a mi	JUL, 10	iipii3302 i
Souscription de parts de FIP investis outre-mer			1	70	00-					4 2 14
Souscription au capital d'entreprise de presse :		31	• La (case 7G	Q (I) a	ivec ie n	nonta	nt ouvr	ant dro	it a ia
Cotisation pour la défense des forêts contre l'inc	endie		réd	uction d	l'impôt	t.				
Intérêts d'emprunt pour reprise de société										
Intérêts pour paiement différé accordé aux agric	ulteurs						7UM			
Investissements forestiers - Dépenses réalisées en 2022 :										
Acquisition	70	JN		Assurance	се		7UL		-	
Travaux	71	UP		Travaux	consécutifs	à un sinistre	7UT			
Travaux avec adhésion à une organisation de produ	cteurs						7UA			
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à un	ne organisation de produc	teurs					7UB		8	
Contrat de gestion	71	JQ				evec adhésion de producteurs				

11. Investissement en Sofica









Groupe Euodia

131 Avenue Charles de Gaulle 92 200 Neuilly-sur-Seine

www.euodia.fr

01 47 38 30 07

EUODIA

Euodia Finance: SARL au capital de 40500 euros // RCS Nanterre 519 412 571 // Membre Anacofi-CIF // Carte T: 1092 N 957 ORIAS: 10 055 334 // CIF: E001975 Euodia Courtage: SARL au capital de 3000 euros // RCS Nanterre 814 211 850 // Membre Anacofi-CIF // ORIAS: 16 001 534 CIF: E008424 ADP Conseil: SARL au capital de 15245 euros // RCS Nanterre 411 076 409 // ORIAS: 07 002 173